

LA POLICE DE BOSTON S'EST MISE EN GREVE, HIER SOIR

La grève de la force constabulaire a éclaté à six heures moins un quart. — Des pillards brisent les vitres des magasins dans un quartier. — L'intervention des étudiants de Harvard pourrait être requise.

(Dépêche de la Presse Associée)

Boston, Mass., 9. — La grève de la police a été déclarée quelques minutes avant six heures, ce soir. Les agents de police, à l'appel du soir, ont remis leurs revolvers, leurs bâtons et leurs clefs. Une foule groupée devant les quartiers-généraux de la police les applaudissait quand ceux-ci sortirent du poste, quelques-uns étant en habits de ville.

DES INFRACTIONS INEVITABLES

Boston, 9. — Profitant de l'absence de la police, qui se trouve en grève, une bande de turbulents de Boston South a fait éclater les vitres des magasins pour piller les marchandises. Le surintendant Growley avec une escouade de trente agents de police du Metropolitan Park se sont rendus en toute hâte sur la scène des vols.

LES ETUDIANTS DE HARVARD

Boston, 9. — Le président Lowell a demandé aux étudiants de Harvard, dans un manifeste qu'il a affiché à l'université de "se tenir prêts à prendre tous les services que pourrait exiger d'eux le gouverneur de l'état du Massachusetts", vu la grève de la police.

DEUX SEULS VOTES CONTRE LA GREVE

Boston, 9. — Avec deux seuls votes dissidents, l'union de la police de Boston a décidé de se mettre en grève, cet après-midi, à 5 h. 45, après l'appel du soir. Boston devra passer la nuit sans force constabulaire, sauf celle que l'on pourra recruter à la hâte.

En face de cette circonstance critique, le gouverneur de l'état Coolidge et le maire de la ville, Peters, ont songé à mobiliser la garde militaire de l'état, ce qui sera probablement fait.

On ne croit faire cesser la grève ce soir. Dans tous les districts on s'est buté à une obstination tenace de la part de la police. Tout ce que l'on cherche à avoir maintenant, c'est le moyen d'assurer la paix publique et la prévention des crimes nocturnes.

LE CONGRES OUVRIER ET L'ENTREE DE L'ALLEMAGNE DANS LA LIGUE

Les ouvriers anglais réunis à Glasgow appuieront les internationalistes dans leur politique. — Ils veulent aussi la révision du traité.

(Câble de la Presse Associée)

Glasgow, 9. — Le congrès des unions industrielles a fortement donné son appui et son assentiment aux travaillistes internationaux dans leur lutte pour faire admettre l'Allemagne dans la Ligue des Nations et pour faire réviser sans délai le "sévere traité dont les conditions sont contradictoires aux promesses faites par les Alliés, lors de l'armistice".

Glasgow, 9. — Une résolution appuyant le projet de faire des démarches directes pour obtenir les revendications ouvrières a été adoptée, aujourd'hui par le congrès des unions industrielles de l'Angleterre, actuellement en convention ici, et cela grâce au vote en bloc de l'élément extrémiste du congrès. La résolution a été adoptée, malgré la forte pression contraire faite par le président de l'assemblée, M. G. H. Stuart Bunning.

Londres, 9. — Si l'on considère le malaise de l'état, dans le monde industriel, on est fort surpris — et les journaux le font remarquer dans leurs commentaires sur le congrès des unions industrielles de Glasgow — de l'aspect plutôt pacifique qui a caractérisé l'ouverture de cette grande convention ouvrière. Le discours qu'on qualifie de modéré du président Bunning a été très apprécié par la presse anglaise, en général.

LE CARDINAL MERCIER RENDRA VISITE AU CARDINAL GIBBONS

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 10. — Le cardinal Mercier, l'éminent homme d'Église belge, est débarqué à New-York, aujourd'hui.

Il apporte au peuple américains les remerciements de la Belgique qui a joué une part si héroïque dans la tragédie universelle dont l'Europe vient d'être le théâtre.

Comme le vénérable prélat mettait le pied sur le sol américain, on lui demanda d'envoyer un message de bienvenue au peuple américain.

"Je ne puis que dire "Merci", que puis-je dire de plus, a répondu le cardinal d'une voix tremblante d'émotion.

Le cardinal parle un excellent anglais, avec un accent doux et musical. On ne remarque pas dans le visage de cet homme, un trait qui le distingue comme étant celui qui a joué une part si héroïque sur la scène du monde en défiant l'envahisseur allemand, au temps de son arrogant triomphe, de se courber au moins devant la loi divine, s'il ne se souciait pas d'obéir aux lois humaines. Sa figure émaciée est comme le reflet des souffrances qu'il a endurées pendant ces quatre années terribles de la guerre. Mais elle est bien l'image de son âme pleine de bonté et de douceur.

Le jour tombait quand le paquebot américain "Northern Pacific" entra dans le port de Hoboken. On vit sur le pont le grand cardinal et la foule qui attendait son arrivée poussa un cri d'exclamation. Alors le prélat souleva son tricorne de feutre et salua le peuple qui l'acclamait sur le quai.

Quand le navire fut accosté, le cardinal descendit sur le dernier pont où se trouvaient groupés des soldats américains qui célébraient la joie du retour par des chansons et des cris de bonheur. Un grand silence se fit quand le cardinal passa parmi eux et les soldats s'écartèrent pour laisser un passage à ce grand héros qui fit aussi ses actes de bravoure pendant la guerre.

Le cardinal Mercier descendit au palais épiscopal de Mgr l'archevêque Hayes. Quand le cardinal débarqua, la fanfare qui se trouvait sur le quai joua "la Brabançonne" l'hymne national belge. En attendant les premières notes de son chant national, le cardinal fit un pas en arrière, semblant très surpris de l'entendre; mais revenant de son étonnement, il salua du chapeau et un sourire élargit son visage. Le cardinal Mercier se rendra à Baltimore, demain, pour rendre visite au cardinal Gibbons.

UN CYCLONE A LA HAVANE

(Dépêche de la Presse Associée) La Havane, Cuba, 9. — Un cyclone a passé dans le golfe, ce soir, soulevant des montagnes de flots courroucés par-dessus le môle et inondant les quartiers riverains de la ville. Des familles s'étaient versées vers le centre de la ville. Il n'y a pas eu de pertes de vie.

COURRIER DE RIGAUD DES FETES INOUBLIABLES!

(De notre correspondant) Rigaud, 9. — La semaine dernière la population de Rigaud célébrait le 60e anniversaire de l'arrivée des Révérends des Soeurs de Ste-Anne dans cette localité.

Cet événement remarquable ne pouvait passer inaperçu! Et l'enthousiasme général qu'a provoqué l'organisation des dames patronesses de ces fêtes en est la meilleure preuve. On compta sans exagérer près de 2,000 personnes qui ont assisté aux diverses récréations mentionnées au programme.

Il est vrai de dire que le motif et les attractions qui agrémentèrent ces fêtes étaient tous deux assez puissants pour assurer d'avance le grand succès qui a couronné les efforts de tous.

Comme toujours le résultat rêvé en a été assuré par la coopération active et le dévouement infatigable des dames; et la jolie recette de \$1,400 n'est due qu'à leur propagande toujours entraînante qui les caractérise dans les oeuvres de charité.

Ces fêtes ont pris place sur le terrain du collège, que les autorités avaient gracieusement offert au comité. Merveilleusement garni de centaines d'ampoules électriques de couleurs variées, l'effet en était magnifique.

C'est sous ces flots de lumière que s'exécute un programme de jeux et de courses très attrayant auquel le nombre de concurrents chez les dames comme chez les messieurs provoqua un joyeux et amusant intérêt.

Tandis qu'un dehors des centaines de personnes s'amusant ainsi, on pouvait voir à l'intérieur de la grande salle, des centaines d'autres personnes se pressant autour des tables coquettement décorées par les dames et qu'on avait eu le soin de charger de bonnes choses, et d'attrait où pouvait s'exercer la générosité des visiteurs.

Il faut admettre que tout allait au gré de tous, puisque la recette fut abondante.

Il serait trop long d'énumérer ici les détails de ces fêtes splendides d'entraînement, de gaieté, de continuelle harmonie et d'ordre parfait. Le comité n'avait à sa disposition aucune escouade de police, et pourtant pas une note discordante, ni le plus petit incident n'est venu troubler l'atmosphère.

Après que le R. P. Ducharme, supérieur du collège, un des présidents d'honneur, eut fait officiellement l'ouverture de la soirée par des paroles de bienvenue des plus heureuses, la foule comprit combien était sympathique cette hospitalité à l'égard de Bourret, cette maison d'éducation répandue dans le pays et que Rigaud s'honore de posséder.

Notre collège et notre couvent sont comme deux pierres précieuses que notre population admire, vénère et chérit. Et nous n'avons qu'à jeter un regard autour de nous pour constater la fécondité de leur bienfaisante semence.

Ce n'est que vers les heures où l'aurore s'approche que la soirée prit fin; mais non sans un brillant feu d'artifice lancé dans le ciel encore noir illuminant de mille feux.

L'organisation générale avait pour président M. J. Alp. Chevrier, marchand, un de nos vieux citoyens qui a assisté ici à la fondation du couvent comme à celle du collège. Commissaire d'école depuis vingt-cinq ans en outre de toutes les autres charges publiques qu'il occupa, vivement intéressé à la question d'instruction ses concitoyens, en lui conférant cet honneur le président des fêtes, le payèrent un compliment bien mérité. Il fut efficacement secondé dans son travail par des membres du conseil municipal, de la commission scolaire et par plusieurs autres citoyens importants.

La section des dames était sous la présidence de Mlle Joséphine Charlebois, une des doyennes de la vie active de Rigaud. En effet la famille Charlebois est une des plus anciennes, puisque c'est à elle qu'on a confié, il y a 78 ans la direction du bureau de poste; Mlle Charlebois dirige elle-même encore le bureau de poste pour son compte depuis trente-cinq années. Elle est une des survivantes connues d'entre les premières élèves du couvent; présidente plus appropriée ne pouvait être choisie.

Elle fut le point de ralliement de ses compagnes qui firent un si grand succès de cette démonstration.

Il faut bien nommer celles-ci, au risque même d'exciter l'amour propre des messieurs qui ont si largement contribué par leur travail à l'organisation, mais le nombre considérable nous empêche d'en faire une liste complète. Nous mentionnons donc sans crainte de représailles des Messieurs, Mesdames Arthur Quesnel, Aldéric Gauthier, Gustave Boyer, Em. Bourque; Mlles Victoria Girardeau, Esthel Dumouchel, Johanna Prémadeau, Mesdames Chs. Thivierge, Roméo Mongenais, O. Michaud, Jos. Lafleur, Euclide Villeneuve, Donat Pilon; J. H. Chevrette, Alphonse Parisseau, Antoine Bertrand, Amélie Mallette, George Séguin, Avila Lamarre, J. O. Levas, Nap. Lefebvre, Arthur Gaudreau.

Et une grande de jeunes filles que votre correspondant n'entreprend pas de nommer de crainte de commettre de cruels oublis.

Bref, cet événement fera époque dans les annales de Rigaud.

Les révérends soeurs Ste-Anne dirigent ici un couvent bien renommé. Le nombre de ses élèves que la guerre avait diminué a repris avec la récente réouverture des classes, son chiffre normal.

Le début de cet institution fut très modeste, l'humble maison de 1859 a été remplacée par une vaste et confortable habitation, située dans une des plus belles parties de la localité.

On avait d'abord envisagé par des fêtes religieuses et une réunion des anciennes élèves, mais Rigaud étant en construction d'église il fut impossible d'exécuter cette partie du programme.

L'OFFICIER QUI A VISITE LE NOVICIAT A AGI ILLEGALEMENT

La commission royale qui tient l'enquête du noviciat de Guelph a la preuve, de la bouche même du capitaine Macaulay, que celui-ci a refusé de montrer au R. P. Bourque l'autorité écrite de visiter le noviciat.

(Dépêche de la Presse Associée)

Ottawa, 9. — Quand l'enquête sur le raid du noviciat de Guelph a été ajournée, cet après-midi, le contre-interrogatoire du capitaine Macaulay, l'officier qui dirigea le raid, a été complété par Me Geoffrion, M. Newcombe, comparaisant pour le ministère de la Justice, était prêt à procéder, quand la commission royale ajourna.

M. Ferguson a annoncé qu'après un bref nouvel interrogatoire du capitaine Macaulay, il ne lui faudra qu'une heure pour terminer la cause de ceux qui ont porté les accusations.

Le témoignage de cet après-midi du capitaine Macaulay a prouvé que le témoin n'avait pas montré au R. P. Bourque et aux autres Pères de la communauté le document qui lui conférait le pouvoir de visiter le noviciat, tandis qu'il aurait dû le faire pour légaliser sa démarche au nom de la loi du Service Militaire. Le capitaine Macaulay a déclaré, lors de son interrogatoire qu'il s'est contenté de montrer son brassard de M.P., quand le R. P. Bourque lui a demandé de quelle autorité il venait visiter le noviciat.

Une clause de la loi militaire — dont on s'est servi pour opérer l'arrestation des trois novices et faire la visite au noviciat — décerne, toutefois, que telle autorité écrite doit être montrée lorsque requis. Or, le capitaine Macaulay a juré qu'il portait telle autorité écrite dans sa poche, quand il visita l'institution, mais qu'il refusa de la montrer au capitaine Hingston, admonieur militaire, parce qu'il savait que ce dernier n'était que l'hôte du noviciat, pendant quelques jours seulement.

Le capitaine Macaulay fut aussi interrogé quand au rapport qu'il envoya à Ottawa dans lequel il raconte les péripéties du raid et fait allusion à six points basés sur des renseignements obtenus par le R. P. Bourque qui l'ont porté à croire que la plupart des jeunes gens qui se trouvaient dans cette institution étaient là pour échapper au service militaire.

Le Père Bourque lui aurait dit que les jeunes gens pouvaient entrer au noviciat s'ils avaient l'instruction voulue et s'ils étaient en bonne santé. Le novice pouvait entrer dans n'importe quel temps et y demeurer sans être tenu de se faire prêtre, pour suivre le cours d'études qui, après quinze ans, lui permettait d'entrer dans le sacerdoce comme membre de la communauté de Jésus. Le pensionnaire de cette institution pouvait rester toute sa vie dans le noviciat sans être tenu d'embrasser le sacerdoce.

Les jeunes gens ne payaient aucune pension et ne recevaient aucun salaire pour les travaux qu'ils faisaient sur la ferme du noviciat.

Ces constatations portèrent le capitaine Macaulay à croire que ceux qui étaient pensionnaires de ce noviciat étaient, en grande partie, des déserteurs du service militaire, et il ne manqua pas de le dire dans son rapport qu'il envoya aux quartiers-généraux.

Un autre fait qui fut établi, dans l'audience de l'après-midi, fut que le R. P. Bourque a protesté contre les recherches faites par les agents militaires.

Les témoins qui seront ensuite appelés dans l'enquête seront le colonel Godson-Godson qui sera interrogé au sujet de la disparition des ordres de faire les recherches au noviciat de Guelph du dossier du Major Hirsch; le R. P. Bourque, supérieur; le capitaine Hingston et MM. Bedford et O'Leary, deux novices.

Dans son rapport à Ottawa, le capitaine Macaulay a dit qu'il était convaincu que la plupart des novices de Guelph étaient des insoumis à la loi du Service Militaire. Il obtint, dit-il, du R. P. Bourque certains renseignements quant à l'admission des élèves dans cette institution, qui lui donnèrent cette impression.

Le capitaine a nié être entré de force au noviciat. A ce sujet, le colonel Godson-Godson a présenté ses excuses au nom du gouvernement.

Répondant à Me Geoffrion, le témoin a dit qu'il avait agi d'après les ordres de ses supérieurs en se rendant au noviciat en "mufti." Quand il entra dans la maison, le R. P. Bourque lui demanda de montrer le document qui lui donnait le droit de faire des perquisitions et il se contenta de montrer son brassard de M.P. Il se rappelle aussi avoir entendu le capitaine Menard lire au Père Bourque l'article de la loi qui dit quand l'autorité écrite de faire un raid en vertu de la loi du Service Militaire doit être faite, lequel document écrit doit être montré même si l'on n'en fait pas la demande expresse.

Quand, plus tard, le capitaine Hingston demanda au capitaine Macaulay de quelle autorité il faisait le raid, celui-ci ne jugea pas bon de lui répondre et lui demanda à son tour qui il était et ce qu'il faisait au noviciat.

M. Middleton — Ce que je ne comprends pas, capitaine, c'est que vous aviez reçu l'ordre d'user de réserve et de tact avec les Pères. Vous dites que vous aviez l'autorité écrite dans votre poche quand vous êtes allé au noviciat et, quand on vous a demandé de montrer en vertu de quel droit vous faisiez ce raid, vous avez refusé de montrer le document qui vous conférait ce droit et vous n'avez montré que votre brassard. Pourquoi?

Macaulay — Je pensais que tout allait bien, comme ça. A Me Geoffrion, le témoin a admis avoir été, par la suite, réprimandé par le colonel Godson-Godson et avoir été permuté de London à Winnipeg, aussitôt après le raid du noviciat de Guelph, précisément à cause de la façon avec laquelle il avait agi lors de cette visite, l'accusant, d'abord d'avoir mal fait de se rendre au noviciat en habit civil, de n'avoir pas montré l'écrit qui lui conférait l'autorité de faire ce raid et, enfin, d'avoir manqué de tact et de politesse.

Continuant son témoignage, le capitaine a avoué avoir fait son rapport à Ottawa à la hâte et incomplètement. Il avait pourtant reçu l'ordre d'Ottawa de faire son rapport du raid très complet et très soigné. Au noviciat, il fit arrêter Doherty, Schmidt et Newham, parce qu'ils étaient les plus importants. Doherty était mis en vedette, parce qu'il était le fils du ministre de la Justice; Newman était le fils d'un riche marchand de Guelph, et Schmidt, parce qu'on parlait beaucoup de lui, dans la correspondance en question. La seule raison qui militait en faveur de l'arrestation de ces trois jeunes gens, c'est qu'ils appartenaient à des familles très connues et parce que leur présence au noviciat faisait l'objet de bien des commentaires. Le capitaine dit que le rapport qu'il a envoyé à Ottawa était exclusivement de lui et que le Major Hirsch n'avait rien à faire là-dedans.

L'enquête s'est ajournée à demain matin. SEANCE DE L'AVANT-MIDI Témoignage du Major Hirsch

Ottawa, 9. — Le premier témoin entendu, à la reprise de l'enquête sur l'incident du noviciat de Guelph, fut le major Hirsch qui fut interrogé de nouveau par M. Ferguson.

Pour expliquer la disparition des lettres de sa filière, le Major a dit que le colonel H. D. Smith, D.O.C., était alors son officier supérieur avec qui il discutait de l'absence de ces lettres dans son dossier. Il s'agit toujours des documents disparus du bureau du Major. M. Newcombe fait alors remarquer que le colonel Godson-Godson est à l'audience et, puisque c'est lui qui a pris les lettres pour les apporter à Ottawa, il pourra peut-être éclaircir toute l'affaire.

Mais M. Ferguson répond que le Major Hirsch est son témoin et qu'il entend l'interroger. L'avocat pose donc la question pour savoir quelle fut la conversation tenue par le major et le colonel Smith. Le juge Middleton s'opposa à cette question: "Evidemment, dit le juge en souriant, il n'y a pas que le colonel Godson-Godson qui enlève les documents d'un dossier." A cela M. Newcombe dit: "N'est-il pas connu de tous, maintenant, que ces lettres ont été enlevées par le colonel Godson-Godson."

M. Ferguson — Je ne suis pas pour faire venir comme témoin de mes clients un homme qui pourrait être accusé d'avoir mal agi.

Continuant son témoignage, le major Hirsch a dit que les lettres qui avaient été enlevées avaient été écrites le 5 juin 1918, mais celles qui furent produites au tribunal ne semblaient pas être l'original. Une des lettres du 5 juin ordonnait au major de vider le noviciat de Guelph des prétendus réfractaires au service militaire. Alors il donna ces instructions au capitaine Macaulay, en lui conseillant d'agir avec prudence, afin que les habitants de Guelph ne s'aperçoivent pas qu'il se passe quelque chose d'anormal.

L'AUMONIER HINGSTON INTERVIENT

Le soir même du raid le major reçut plusieurs messages téléphoniques de Macaulay avec qui se tint continuellement en relations. La première que Macaulay lui téléphona, il apprit de sa bouche que tout allait bien; mais, il apprit ensuite que le capitaine Hingston, un aumônier militaire qui était en visite au noviciat, ce soir-là, s'était interposé. Le capitaine Macaulay lui annonça aussi que le fils de l'hon. Doherty, ayant téléphoné à son père à Ottawa, celui-ci

LES LIBERAUX ONT ENFIN LES RENES DU GOUVERNEMENT

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

(Dépêche de la Presse Associée)

Charlottetown, 9. Le nouveau gouvernement libéral de la province de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté aujourd'hui par le nouveau lieutenant-gouverneur Murdock McKinnon.

Voici le nouveau cabinet: Premier ministre: l'hon J. H. Bell, C.R., Summerside. Secrétaire provincial, trésorier et commissaire de l'Agriculture: l'hon. Walter M. Lea, Tryon.

Commissaire des Travaux Publics: l'hon. J. J. Johnston, C.R., Charlottetown.

Ministres sans portefeuille: les honorables George E. Hughes, Charlottetown; Benjamin Gallan, Blomfield; Robert N. Cox, Morell; David McDonald, Glenfinnan; et Frederick J. Nash, Charlottetown.

M. G. F. Duffy, de Charlottetown, sera le nouvel orateur.

Des membres du nouveau cabinet, MM. Bell, Lea, Johnston, Hughes, Gallan et McDonald, faisaient partie de la chambre lors de la dernière session.

M. Nash, qui était rédacteur et directeur du "Patriot" de Charlottetown, fut réélu aux dernières élections provinciales. C'est la première fois que la position de premier ministre et de procureur-général a été occupée séparément.

Le nouveau premier ministre a représenté le comté de Prince à la chambre des Communes et ensuite, à la législature provinciale. Les autres membres du cabinet sont des personnalités éminentes dans les cercles agricoles, commerciaux et professionnels, et le cabinet forme un tout très puissant représentant les divers comtés et les nombreux intérêts de l'Ile du Prince-Edouard.

Le nouveau cabinet a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

Le nouveau cabinet Bell, de l'Ile du Prince-Edouard a été assermenté, hier, par le nouveau lieutenant-gouverneur de la province. — Un cabinet bien choisi et très puissant.

BORDEN AVANT AVOIR PROTEGE LES PROFITEURS

Le premier ministre du Canada admet qu'il a été un complice tacite et passif des accapareurs et des profiteurs. — Le gouvernement n'a rien fait déclare M. D. D. McKenzie.

LE DEBAT SUR LE TRAITE DE PAIX.

(Tribune de la presse)

Ottawa, 4 — Les Communes ont siégé quelques heures aujourd'hui. Ainsi, la discussion sur l'Adresse se poursuit à petites journées, en attendant que commence la grosse bataille sur le Traité de Paix et la Société des Nations...

Du côté de l'Opposition, M. D. D. McKenzie a fait une revue sous une forme agréable des activités du gouvernement, ses faiblesses envers les profiteurs qu'il laisse égorger le consommateur, son désintéressement du malaise ouvrier, et il finit par une revue des démissions de ministres depuis la dernière session.

Sir Robert Borden a donné une réplique très faible à ce discours du chef parlementaire de l'Opposition. IL A D'ADMETTRE QUE LE GOUVERNEMENT N'AVAIT PAS FAIT AUTANT QU'IL AURAIT ETE DESIRABLE DE FAIRE AFIN DE POURCHASSER LES PROFITEURS. Il répond qu'il avait convoqué une conférence ouvrière pour le 15 courant et que les Etats-Unis avaient trouvé l'idée si bonne qu'ils en avaient convoqué une semblable.

M. Sinclair, de Guysboro-Antigonish fit une critique détaillée de l'administration actuelle et accusa tout particulièrement le gouvernement de négligence coupable vis-à-vis de la voracité des profiteurs.

M. Mackie D'Edmonton et M. D'Anjou ont continué la discussion en français. C'est la première fois que le premier parle dans la belle langue de sa mère. Il a montré l'excellence d'une éducation bilingue car il s'est fait remarquer pour sa facilité de parole en anglais et il a prouvé qu'il sait également bien manier le français.

M. D'Anjou a demandé tout particulièrement de laisser en paix les jeunes gens traqués en vertu de la loi du Service Militaire. Il a insisté sur la tradition d'avoir du français à l'occasion de l'ouverture des Chambres souhaitant qu'à l'avenir comme autrefois, l'Adresse soit secondée en français. Il cita le cas de Son Altesse le prince de Galles qui parle également bien l'une et l'autre langue officielle du pays et qui en donne des preuves nombreuses depuis son arrivée au milieu de nous.

Le gouvernement a fait imprimer des copies françaises du volume contenant le Traité de Paix, la Société des Nations et le débat sur le sujet. doit reprendre probablement lundi pour se terminer jeudi. M. Borden voudrait que la discussion soit au moins close ce jour-là.

Il aura besoin d'y mettre beaucoup de bonne volonté lui-même et d'aider à l'expédition des affaires, s'il veut que son désir se réalise.

LA SEANCE

Le député de Renfrew, M. Pedow a présenté son bill à l'effet de faire déclarer le jour où l'armistice a été signé, fête d'actions de grâce pour être célébrée chaque année. Le bill a été lu une première fois.

M. Armstrong de York a demandé au ministre de la Milice s'il avait d'autres déclarations à faire au sujet des accusations portées il y a quelques jours, par M. McMillan, concernant les noms des soldats dont on aurait rempli les feuilles de soldé et qui n'ont jamais fait de service. Qu'est-ce que le gouvernement entend faire dans ce cas, dit-il?

Le général Newburn déclare qu'il n'avait pas de renseignements personnels à cet effet mais qu'il était à faire tenir pas en position de prouver ses accusations on décidera qui lui faire.

Sir Robert Borden ajouta qu'il s'était renseigné auprès du général Ross, le ministre de la Justice et que ce dernier avait assuré qu'il n'y avait absolument rien de fondé dans ces accusations.

Sir Sam Hughes fit observer qu'il croyait comprendre que ces attaques étaient dirigées plus directement contre l'administration de son terme. Il a lui aussi confirmé avec le général Ross. Il est certain qu'il n'a rien à se reprocher, que son administration est inattaquable. Tout de même, il serait heureux que le gouvernement tienne une enquête.

Le premier ministre déclare qu'il avait eu une entente avec le chef de l'Opposition et qu'il en était venu à une entente au sujet du débat sur le traité de paix. La discussion sur ce sujet est remise à lundi prochain. Il espère qu'on sera prêt à en finir avec cette question pour jeudi.

Une question posée par M. Bureau, M. Borden déclare que la résolution sur l'ordre du jour ne pourra servir à l'introduction d'un bill pour demander des subsides. Elle a tout simplement été insérée afin de permettre aux députés d'exprimer leur approbation ou leur désapprobation du traité de paix.

Ar. Arthur Trahan, député de Nicolet, a demandé au premier ministre si les délégués canadiens à la conférence de Versailles avaient protesté contre l'article 10 du traité.

Le premier ministre a déclaré, mardi, au cours de ses déclarations, dit-il, que les délégués canadiens s'étaient objectés à certaines dispositions du traité.

Le premier ministre répondit qu'il n'avait rien à ajouter aux déclarations qu'il fit mardi.

M. Trahan voulut presser le premier ministre, mais l'orateur dit au député de Nicolet qu'il ne pourrait pas obtenir une réponse, en vertu du privilège de l'ordre du jour. Il devra en conséquence attendre la discussion du traité.

M. D. D. MCKENZIE

M. D. D. McKenzie reprit le débat sur l'adresse. Parlant du traité de paix, il dit que par là le Canada acquiert le droit de prendre part aux affaires internationales. Nous pourrions traiter directement avec les puissances extérieures sans devoir prendre les conseils de la mère-patrie.

Le chef parlementaire loua hautement les services splendides des Canadiens outre-mer et au pays au cours de la grande guerre, ajoutant qu'il avait l'intention de soumettre à l'attention de la Chambre une question de la plus haute importance pour le pays.

Il rappela que le Gouvernement, aux dernières heures de la session du printemps avait fait grand état d'une certaine commission de commerce chargée de faire enquête et d'aider de cette manière à diminuer le coût de la vie. Juillet se passa, août de même, on entra en septembre avant que la commission ait commencé son travail. Le troisième commissaire n'a été nommé que tout dernièrement. A la suite des nombreuses plaintes des trois dernières années, dit M. McKenzie, après avoir recueilli des chiffres et des faits, le ministre aurait dû procéder tout de suite à la réduction du coût de la vie. Un des commissaires est allé aux Etats-Unis, afin de prendre des leçons concernant le contrôle des prix. Aujourd'hui, la commission distribue des questionnaires et se enlève à attendre les résultats de ces enquêtes par écrit, la population a le temps de mourir de faim, avant que le gouvernement lui apporte le secours, au moyen de ces commissions.

M. Mackenzie donna lecture de

sidérable en finance, mais il n'en n'était pas autrement de Sir Thomas White et de M. Fielding, lorsqu'ils prirent charge de cet important portefeuille.

Le premier ministre finit son discours en faisant remarquer qu'il était important de ratifier le traité de paix au plus vite. Il restera encore une grande quantité de travail à accomplir, quand nous en aurons fini avec cette question.

M. SINCLAIR

M. Sinclair, député de Guysboro-Antigonish, fait d'abord allusion à la splendide réception que le Canada donne au prince de Galles. Il exprime l'opinion que la convocation des Chambres pour la ratification du traité de paix est plutôt pour nous une affaire de sentiment.

Il s'attache surtout à démontrer que l'administration n'a pas fait grand-chose pour aider à la diminution du coût de la vie. Le gouvernement a fait incarcérer toutes sortes de gens, mais on ne trouverait là aucun profiteur.

Des voix : Le gouvernement les a comblés de titres et de décorations. M. Sinclair donna des chiffres, des faits à l'appui de ses déclarations, présentées sous une forme typique qui fit la Chambre se tordre de rire.

M. MACKIE

L'orateur suivant est M. Mackie, député d'Edmonton Est. Il parle en français et se déclare favorable à l'adoption du traité de paix, mais opposé à l'adoption de la société des nations.

M. Em. D'Anjou, député de Rimouski, parle ensuite, en français, lui aussi, selon sa bonne habitude.

M. D'ANJOU

M. D'Anjou reproche au gouvernement de bannir systématiquement les français des délibérations de la Chambre. Depuis deux sessions, l'adresse a été proposée et secondée dans une langue autre que la nôtre. Cependant, ce n'est pas qu'il manque d'hommes à droite pour s'acquitter à la perfection de cette fonction traditionnelle.

Il félicite M. Mackie d'avoir si bien parlé dans notre langue. Ceci le justifie des reproches qu'il adressait au gouvernement l'an dernier.

Il demande au gouvernement s'il va laisser les langues tranquilles. Il critique très fortement le gouvernement de ne rien faire pour aider à la diminution du coût élevé de la vie et dit que s'il devait faire enquête, il devrait commencer par les ministres eux-mêmes qui ont été trouvés mêlés au clan des profiteurs.

La séance a été ajournée par le Dr Michael Steel de Perth. Il n'y a pas eu de séance ce soir.

UNE PILULE PUREMENT VEGETALE.

— Les principaux ingrédients des Pilules Végétales de Parmelee sont la mandragore et le dandelion, aux propriétés sédatives et purgatives, mais parfaitement inoffensives dans leur action. Elles nettoient et purifient et ont le meilleur effet sur les sécrétions des organes digestifs. Les dyspeptiques et tous ceux qui souffrent de foie et des reins trouveront dans ces pilules le remède sous forme concentrée et la plus efficace qui ait été offert au public.

LE PARTI UNIONISTE A TROP VECU

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 5. — M. J. H. Burnham, député de Peterboro aux Communes, vient de répondre à la dépêche envoyée, hier soir, de sa ville natale, à l'effet que l'on faisait circuler une requête demandant sa démission parce qu'il avait pris place sur les bancs du centre à la Chambre des Communes.

Il a télégraphié ce qui suit ux journaux de Peterboro: "Une dépêche télégraphique déclare que l'on fait circuler une requête pour ma démission à Peterboro, parce que j'ai pris un siège du centre afin de protester contre la continuation au pouvoir du nouveau parti unioniste sans en appeler d'abord au peuple. Puisque je considère cela comme un manque d'évergence ceux qui ont voté pour l'unionisme durant la guerre, je défie les pétitionnaires s'ils y en a, d'avoir l'appui qu'ils prétendent pour le gouvernement unioniste. Alors je démissionnerai immédiatement et je m'adresserai au peuple. Allez-y maintenant ou rampez".

UTILE AU CAMP. — Les explorateurs, arpenteurs, prospecteurs et chasseurs trouveront l'huile Eclectique du Dr Thomas très utile au camp. Si vous avez les jambes mouillées et froides, il est bon de les frictionner librement avec l'huile et comme conséquence vous préviendrez des douleurs dans les muscles, et dans le cas d'une coupure, de contusions ou d'efforts, il n'est rien de mieux comme pansement ou lotion.

M. BELL FORMERA SON MINISTERE

(Dépêche de la Presse Associée)

Charlottetown, 5. — Le premier ministre Arsenault et son cabinet ont abandonné les rênes du gouvernement au nouveau premier ministre libéral élu, l'hon. J. H. Bell. Le lieutenant-gouverneur provisoire, le juge en chef Mathieson a demandé à M. Bell de former un nouveau ministère.

Ce dernier désire s'entretendre avec ses partisans avant de soumettre les noms de ses ministres.

Après une assemblée, lundi soir prochain, le nouveau cabinet sera probablement assemblé par le nouveau lieutenant-gouverneur l'hon. Murdoch McKinnon, si ce dernier est officiellement installé à son nouveau poste.

Ce dernier désire s'entretendre avec ses partisans avant de soumettre les noms de ses ministres.

Après une assemblée, lundi soir prochain, le nouveau cabinet sera probablement assemblé par le nouveau lieutenant-gouverneur l'hon. Murdoch McKinnon, si ce dernier est officiellement installé à son nouveau poste.

Pendant ces quelques jours, l'hon. Arsenault administrera la province pro tempore.

EXPLOSION PENIBLE AUX ALLEMANDS

(Cable de la Presse Associée)

Coblentz, 6. — Une propriété évaluée approximativement à 10,000,000 de marks vendue dernièrement par les Américains aux Allemands fut détruite aujourd'hui par l'explosion de plusieurs obus, près de Nieuweid. Trois millions de marks de munitions qui furent vendus, vendredi, à une compagnie allemande destinée à des fins commerciales furent totalement détruits par cette terrible explosion.

L'incendie occasionné par l'explosion a détruit une cinquantaine d'édifices situés en-deçà de quarante acres et qui avaient servi pendant des années aux Américains pour y emmagasiner des obus de tous calibres.

Six jeunes filles allemandes qui travaillaient aux magasins perdirent connaissance à la première détonation. On ignore la cause de l'explosion.

LES DROITS DE LA LANGUE FRANÇAISE AU SENAT

L'hon. sénateur David s'étonne que personne n'ait été appelé à proposer ou secondar l'adresse en français. — La visite du prince de Galles. — Le traité de paix.

LES NOUVEAUX EDIFICES DU PARLEMENT SERONT-ILS PRETS ?

(Tribune de la presse)

Ottawa, 3 — Le débat sur l'Adresse a été terminé cet après-midi et l'Adresse adoptée. Il n'y eut qu'un discours, celui du sénateur David qui parla en français, donnant comme raison que ni la proposition de l'Adresse ni les discours l'appuyant n'ont été faits dans cette langue, comme il est d'usage au sénat.

Après le discours du sénateur David l'Adresse a été adoptée. Sir James Loughheed a ensuite demandé l'adoption d'une résolution dont il a donné avis et déclarant: "Qu'il est expédient que le Canada approuve et ratifie le Traité de Paix."

Le sénateur Bostock a exprimé sa surprise de voir le leader du sénat présenter une telle résolution aussi vite. Il met en doute la régularité de cette procédure, qui est celle des résolutions.

Le sénateur Beique dit que la Chambre des Communes peut adopter une résolution et le Sénat en adopter une autre et qu'aucun moyen n'existerait ensuite de mettre l'accord.

Le sénateur Dandurand dit que les sénateurs n'ont pas le temps d'examiner les documents relatifs à la paix, documents volumineux, et qui n'ont été distribués que mardi dernier. A la Chambre Anglaise on a donné aux députés trois semaines pour étudier les conditions avant que Lloyd-George demande au Parlement d'agir. Il semble injuste de demander au Parlement Canadien d'adopter une résolution qui engage à la ratification du Traité de Paix et à l'acceptation de la Ligue des Nations dans un laps de temps aussi court.

Sir James Loughheed répond que l'urgence existe et que le Parlement doit immédiatement déclarer ses intentions quant au Traité de Paix et à l'entente de la Ligue des Nations. La France et l'Angleterre doivent connaître sans délai les sentiments du Parlement Canadien à ces sujets afin que la paix puisse être officiellement déclarée sans délai. L'Allemagne compte aussi sur une procédure, rapide. Le sénateur ne demande pas son adoption à la séance présente mais il dit qu'il la demandera jeudi, alors qu'elle viendra devant la Chambre des Communes. Le contenu du Traité de Paix a été publié au Canada le 23 mai et imprimé dans les journaux du pays et il ne voit pas de raison qui eût empêché les sénateurs de se familiariser avec les termes de ce traité.

Le Sénat s'est ensuite ajourné à jeudi.

INCIDENT AU SENAT

On a laissé entendre au Sénat que la prochaine session du Parlement ne se tiendrait pas dans le nouvel édifice. Immédiatement après la lecture de l'ordre du jour au Sénat, le sénateur Nichols a déclaré que le sénateur Curry et lui ont visité l'édifice et qu'il leur a semblé que, si la Chambre des Communes pourra y siéger à la prochaine session, la partie habitée par les sénateurs n'est pas aussi avancée et que les travaux n'y ont pas été poussés aussi rapidement. Comme l'ouverture de la Session se fait toujours dans la Chambre du Sénat il serait regrettable de voir cette coutume changer parce qu'on n'a pas fait la diligence voulue pour recevoir les sénateurs.

Sir James Loughheed dit qu'on devrait continuer comme par le passé et faire l'ouverture du Parlement au Sénat. Cependant, il n'est pas certain que la prochaine Session puisse se tenir dans le nouvel édifice. Le premier ministre n'est pas d'avis d'y réunir les Chambres tant que les locaux ne seront pas complètement terminés. Il est vrai aussi que la section des communes a été plus vivement avancée mais il croit que la cause se trouve dans le fait que la partie réservée au Sénat demande plus de travaux de décoration. Il ne voit pas cependant pour quelle raison on ne hâterait pas d'avantage les travaux.

Le sénateur Watson, membre du comité des Edifices, dit que le travail a été retardé par des grèves et pour d'autres raisons. Quant à ce qui regarde la Chambre du Sénat, on lui a dit que la décoration exigeait des travaux d'experts et qu'il était difficile de se procurer les artistes et les artisans voulus. Actuellement, il y a un bon nombre d'hommes employés à ces travaux qui seront exécutés aussi rapidement que possible.

L'HON. SENATEUR DAVID (En anglais.) "Je suis heureux, dit-il, d'avoir entendu l'honorable leader du Sénat donner son éloquent discours en réponse à l'Adresse et dire que, dans toutes les parties du Canada le prince de Galles avait été reçu avec le même enthousiasme. Ceci, évidemment, s'applique à la province de Québec comme aux autres. Oui, cela doit certainement s'appliquer à cette vieille province de Québec dont la loyauté a été si souvent mise en doute. Dans ce cas comme dans bien d'autres, la province de Québec a prouvé qu'elle était toujours prête à montrer son respect pour les institutions britanniques, pour la couronne et pour la famille royale exactement comme les autres provinces, exception faite de la ville de Toronto, peut-être. Naturellement, aucune autre partie du Canada ne peut se comparer à Toronto pour la violence avec laquelle elle exprime ses sentiments, bons ou mauvais. Beaucoup croient que si nous devons conserver la vie au prince de Galles il ne sera pas prudent de l'envoyer de nouveau à Toronto. Je vais maintenant continuer mon discours en français.

(En français.) "Honorables messieurs, je viens de dire que j'avais demandé à l'honorable leader de la Chambre pourquoi personne n'avait été appelé à proposer ou à secondar en français l'adresse en réponse au discours du trône et j'ai suggéré que c'était probablement parce que personne de l'autre côté ne peut parler français, ou que tous ceux qui étaient capables de parler français avaient refusé de prendre la parole. Eh bien, afin de conserver une vieille coutume qui réellement constitue un droit, je crois devoir dire quelques mots en français afin qu'on ne puisse pas dire que personne n'a parlé français dans la discussion de l'adresse.

"Je suis heureux d'avoir entendu l'honorable leader de la Chambre dire que dans toutes les provinces du Canada, dans toutes les parties du pays, le prince de Galles avait été reçu avec le même enthousiasme. Cela veut dire par conséquent que, dans la province de Québec comme partout ailleurs, excepté peut-être dans la ville de Toronto, parce que cette ville ne peut être égalée dans l'expression de sentiments violents bons ou mauvais. Mais la province de Québec a fait son devoir dans cette circonstance. Elle n'a jamais manqué de manifester son respect pour les institutions britanniques, pour la couronne et pour la famille royale, et je pourrais en donner des exemples nombreux.

"En 1860, lorsque le bien-aimé Roi Edouard VII vint au Canada en qualité de prince de Galles, la province de Québec comme toutes les autres provinces du Canada, l'accueillit avec la plus grande cordialité. Le prince de Galles de 1860 était un beau prince, tel qu'on les décrit dans les ro-

mans et les contes de fées — aimable, affable, charmant, — celui qui nous visite en ce moment ressemble à son grand-père. Il est lui aussi, aimable, démocrate et prince charmant, sachant se faire aimer par tout le monde, par les jeunes comme par les vieux, par les grands et les petits, les riches et les pauvres, les femmes, les jeunes filles... beaucoup aimé des jeunes filles qui trouvent qu'il ressemble au prince dont elles ont rêvé souvent.

"Je suis heureux de reconnaître que le prince de Galles parle français et qu'il le parle très bien, comme tous ceux en Angleterre qui ont reçu une bonne éducation.

"Le gouvernement anglais, composé d'hommes éminents, de grands diplomates, a toujours su se faire représenter dans ses colonies, au Canada tout spécialement, par des hommes dignes de sympathie, qui traitent les races et les religions et toutes les classes de la société avec la même impartialité, avec la même considération. Il a bien su choisir celui qui pouvait le plus favoriser ses vues dans un temps où l'aigle du libéralisme agit puissamment ses ailes. En tout cas, quel que soit l'enthousiasme pour ce jeune prince et pour la famille royale, cela ne nous empêchera pas de faire notre devoir dans la considération de ce traité, et je suis convaincu qu'il y aura dans le sénat des membres assez indépendants pour considérer ces problèmes au point de vue du Canada, de ses destinées et de ses meilleurs intérêts.

"Quant à ce traité, honorables messieurs, je dirai quelques mots. Il soulève des problèmes bien sérieux et bien graves qui méritent toute l'attention de nos hommes publics et de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir et aux destinées du Canada. D'abord, quel effet la ratification de ce traité aura-t-elle? Quel effet le refus de le sanctionner aura-t-il? Plusieurs prétendent que l'effet sera nul, parce que le traité a été signé par les autorités anglaises, par les représentants des différentes nations et par les représentants du Canada et que, par conséquent, nous sommes liés.

"L'honorable premier ministre a dit que, si le traité n'était pas ratifié le gouvernement serait obligé de démissionner. Ce n'est pas la première fois qu'il fait une semblable menace lorsqu'il veut faire adopter sa politique par le Parlement. Mais, en tous les cas, ce ne serait pas un grand malheur, un malheur qui résulterait de la ratification d'un traité funeste à nos intérêts.

"Maintenant, quel effet ce traité doit-il avoir sur les destinées du Canada? A travers les fumées de l'enthousiasme dont l'honorable leader de la Chambre a enveloppé ce traité, nous pouvons distinguer ce qu'il contient de dangereux. Le son des cloches qui

M. HENRI FORTIER
88, rue Norbert, Montréal,
Jeune homme que les
PILULES MORO
ont fortifié et à qui elles ont
donné la santé.



M. HENRI FORTIER.

"Depuis trois ou quatre mois ma digestion se faisait très mal et j'avais souvent des maux de tête. Je me sentais abattu et sans force. Bien des nuits je ne pouvais dormir. Mes parents, qui remarquaient mon abattement, me conseillèrent les Pilules Moro que j'ai prises et qui ont immédiatement augmenté mes forces, ont rétabli le bon fonctionnement de mon estomac, dissipé mes maux de tête et m'ont procuré un bon sommeil. Je suis très heureux de me porter si bien aujourd'hui". — M. Henri Fortier, 88 rue Norbert, Montréal.

HOMMES MALADES, écrivez à la Compagnie Médicale Moro qui vous indiquera les moyens de refaire vos forces et de recouvrer votre santé. Demandez un blanc de traitement qui vous aidera à donner les détails voulus. Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Elles sont aussi envoyées par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées, COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272, rue Saint-Denis, Montréal.

M. BORDEN EN APPELLERAIT AU PEUPLE, DES CET AUTOMNE

Le premier ministre sera sa position intenable, et il préférerait entraîner tout son parti dans l'abîme que d'être abandonné par ses propres partisans.

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 5. — La rumeur s'accroît de plus en plus, dans les milieux habituellement bien informés, que le gouvernement Borden en appellerait au peuple, dès cet automne. La position est devenue intenable pour le premier ministre, et à moins que l'électorat du Canada lui manifeste d'une façon ou d'une autre sa confiance, il ne peut continuer à remplir ses fonctions actuelles.

M. Borden ne s'illusionne pas outre mesure sur le sort qui l'attend. Mais, ayant à choisir entre deux maux, il considère que le moindre pour lui, est d'être écrasé par le peuple plutôt que d'être abandonné par ses propres partisans.

Il est certain, néanmoins, que les élections générales n'auront pas lieu

avant le mois de décembre, au cas d'un appel au peuple, cet automne. Les élections partielles qu'on a fixées pour le 27 octobre dans les huit comtés qui n'ont pas de représentants actuellement aux Communes décideront de la force du cabinet, et il appert que du résultat de cette lutte dépendra la décision de M. Borden. En d'autres termes, le premier ministre n'en appellera au peuple que si ses nouveaux ministres sont élus dans les comtés où ils seront candidats.

D'autre part, qu'il y ait élections ou non, sir Robert Borden ne peut continuer à diriger les rênes du pouvoir. L'épée de Damoclès est suspendue sur sa tête, la zizanie règne au sein du cabinet, et il n'y a d'autre alternative pour le chef du cabinet que de se démettre ou d'entraîner avec lui son parti dans l'abîme.

Le vainqueur du \$10,000 (Dépêche de la Presse Associée) New-York, 7. — R. H. Dewey qui conduisait un aéroplane Curtis J. N. 4-D a été nommé vainqueur du premier prix de \$10,000 du grand concours d'aviation internationale Toronto-New-York, all-r et retour. Quoique le major R. W. Schroeder, pilote d'un avion d'entraînement Vought VE 7, ait été officiellement nommé, aujourd'hui, vainqueur du handicap international de l'American Flying Club, il n'a pu toucher ce prix en argent, puisque les aviateurs de l'armée ne pouvaient recevoir de prix en argent en vertu d'un règlement du ministère de la guerre.

LES TROUBLES EN IRLANDE

(Cable de la Presse Associée)

Belfast, 7. — Un détachement de dix-huit soldats qui sortait de l'église pour se rendre aux casernes à Fermoy aujourd'hui, fut attaqué dans une embûche. Un soldat fut tué et trois autres blessés. Les autres furent subjugués. Ceux qui les avaient attaqués, une vingtaine environ, se servirent de revolvers. Ils s'emparèrent de toutes les carabines des soldats et déguerpirent précipitamment dans des automobiles qui les attendaient près de l'endroit de leur attaque. Fermoy est à environ à 19 milles au nord-est de Cork.

Les vers rendent l'enfant maussade et lui volent son sommeil, qui est sa vie. L'Exterminateur des Vers de la Mère Grosse débarrassera l'estomac et les intestins et redonnera la santé.

A LA MEMOIRE DU Lt.-Col BAKER

(Dépêche de la Presse Associée)

Ottawa, 6. — Sir Herbert Ames a donné avis qu'il proposerait lundi, la nomination des membres suivants: Sir Sam Hughes, W. F. Kay, G. H. Bovin et lui-même comme devant faire partie d'un comité spécial pour conférer et agir de concert avec les autres comités de la chambre et du sénat pour ériger un mémorial, dans le nouvel édifice parlementaire, à la mémoire du lieutenant-colonel Baker, M.P., ancien député de Bromo.

Le Canada

Montréal, jeudi 11 septembre 1919.

L'article X et le Traité

La discussion du traité de paix, à la Chambre des Communes, porte principalement sur le fameux article X de la Ligue des Nations, par lequel les membres de la Ligue s'engagent à maintenir l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les membres.

Le Canada, comme partie de l'empire britannique, est implicitement membre de la Ligue, et se trouverait ainsi lié aux guerres de la vingtaine de pays qui composent cette Ligue.

Nous avons dans le temps souligné les dangers et la portée extrême de cet article X, dont une interprétation stricte modifierait totalement notre liberté d'action en matière de participation à la guerre.

A l'heure actuelle, même dans les guerres où l'Angleterre se trouve incluse, c'est notre parlement qui détermine si nous devons ou non y participer ; en août 1914, au moment du conflit mondial, il a fallu que notre parlement se réunisse avant que l'on fasse une levée de troupes.

Cet article X a donc une signification pour nous dont on ne saurait dissimuler la gravité.

D'autre part, un refus du parlement canadien de ratifier le traité serait également fort grave.

Peut-être notre parlement pourrait-il, tout en ratifiant l'ensemble du traité, faire une réserve expresse à l'endroit de l'article X et enregistrer son sentiment à cet égard d'une façon non équivoque.

Notons d'ailleurs que cet article est détourné de son sens initial.

Dans le principe, toutes les nations devaient faire partie de la Ligue devenue ainsi un tribunal judiciaire. L'article X équivalait alors à une entente entre nations de ne plus faire la guerre ; car une seule dissidente eût ligé toutes les autres contre elle, ce qui la mettait dans l'impossibilité d'agir.

Mais comme plusieurs grandes nations sont encore en dehors de la Ligue et n'en font pas partie, l'article X change de caractère : il implique une alliance belliqueuse possible contre ces nations du dehors.

Et l'article, au lieu d'être une garantie de paix, devient un motif de participation à la guerre.

Le parlement canadien, nous le répétons, devrait — s'il ratifie le traité — exprimer du moins, nettement, le sens qu'il entend donner à l'article X, et faire une réserve à ce sujet.

Au lendemain de déficits

Les Etats-Unis en ont apparemment assez de la nationalisation des chemins de fer dont l'expérience a coûté au gouvernement plusieurs centaines de millions et continue d'accuser d'énormes déficits.

Du moins, il se fait un fort mouvement au Sénat américain pour qu'on rende à l'entreprise individuelle la propriété des voies ferrées, et qu'on substitue à la nationalisation le simple contrôle de l'Etat.

C'était là la politique du parti libéral sous le régime Laurier ; et nous continuerons de croire que l'entreprise privée assurée à l'administration d'une voie ferrée une initiative et une fermeté que jamais ne lui donnera la propriété d'Etat.

L'intérêt des contribuables est suffisamment protégé par le contrôle gouvernemental, qui réglemente les prix et les conditions du trafic.

Le gouvernement Laurier dans ce but avait fondé la commission des chemins de fer, qui a depuis fonctionné régulièrement.

M. Borden a maintenu cette commission, mais son gouvernement s'est orienté nettement vers la nationalisation en faisant l'acquisition du Canadien Nord d'abord, puis du Grand-Tronc-Pacifique. Et il songe maintenant à nationaliser tout le réseau du Grand-Tronc.

L'exemple des Etats-Unis, où la nationalisation a englouti des centaines de millions, devrait pourtant nous arrêter sur cette route périlleuse.

"La propriété privée et le contrôle de l'Etat," telle est la formule que l'on préconise aujourd'hui au Sénat américain, au lendemain de lamentables déficits.

C'était celle de Laurier ; et c'est celle à laquelle le Canada devrait revenir.

N'attendons pas que nous ayons payé des millions encore pour apprendre la voix de la sagesse.

Sachons profiter de l'expérience américaine.

La vérité d'un télégramme

S'est-on amusé à relire le texte original, à base d'un code chiffré, du télégramme Meighen par lequel l'auteur de la fameuse loi d'escamotage demandait à M. Borden le "partage" de votes de soldats au Manitoba ?

Voici ce texte dans toute sa fleur :

"Duncan Lobby Osler tottering spasm weapons avenged leaves franc Manitoba ordaining work towed imaginative fracas selkirk baten dross blamable provencher MacDonald antiquarianism springfield scarlatina pruned ordaining drifting nurtured mentally woad paddock amphibological meretricious belle."

C'est un texte à préserver pour la postérité ; car dans sa forme rude et "amphibologique" il est d'une vérité et d'une franchise à toute épreuve.

L'avant-dernier mot surtout, "meretricious," est tout un poème. En latin, meretrix veut dire une entremetteuse, une femme qui organise la prostitution et en vit.

En lançant cette épithète à M. Borden, M. Meighen manquait peut-être de politesse ; mais peut-on nier que le premier ministre, en se prêtant à cette lamentable prostitution du droit électoral, l'avait un peu méritée ?

"Meretricious" ; ne l'était-il pas ce jeu scandaleux par lequel on jetait dans les différents comtés, pour contrebalancer la volonté sacrée des électeurs, les votes agglomérés des soldats ?

"Meretricious" ; cette manipulation, compliquée de "spasme" et de "scarlatine," par laquelle la voix de l'électeur était étouffée et méprisée !

"Meretricious" ; digne des époques moyen-âgeuses, de l'"antiquarianism," — toujours pour citer M. Meighen, — cette méconnaissance éhontée et cynique des droits les plus chers de la démocratie.

"Blamable," dit encore le fameux télégramme aussi éloquent dans son texte chiffré que dans sa traduction ; et dont chaque mot devrait être imprimé dans la mémoire de chaque électeur quand le moment viendra de nouveau d'exercer ce privilège cher entre tous de la civilisation moderne : le DROIT DE VOTE.

Et l'autre ?

L'honorable M. Sifton succède à M. Carvell, aux Travaux Publics ; mais cela ne nous dit pas encore quel nouveau ministre M. Borden entend nommer aux Douanes, dont le portefeuille devient vacant.

M. Borden persiste en son système de lenteur et de délai : il avance, patte à patte, comme la tortue.

Une Question

Le "Times" de Toronto, veut que l'on pose incessamment à l'honorable McKenzie King cette question : "Que faisiez-vous durant la guerre ?"

Si la question était par contre posée à cet organe fanatique, il serait forcé de répondre : "Pendant la guerre, comme toute la presse tory, j'allumais les préjugés et je créais la division et la discorde parmi mes compatriotes."

Cette fameuse expédition

Un officier de retour de Sibirie a fait un rapport à M. Borden des dangers, des maladies et autres plaies auxquelles nos soldats ont été exposés là-bas.

Le gouvernement unioniste, qui est responsable de cette lamentable expédition, n'avait nulle autorité pour y envoyer de force nos conscrits combattre les armées du gouvernement russe.

Après Botha

Le général Botha est mort, mais non la politique de tolérance et de conciliation dans l'Afrique du Sud.

C'est le général Smuts, un autre ennemi de la veille, qui est appelé maintenant à la faire régner dans ce Dominion autonome.

Le Télégramme

M. D. D. McKenzie a toute raison de demander une enquête parlementaire sur le fameux télégramme Meighen demandant à M. Borden de "partager" des votes de soldats dans quelques circonscriptions du Manitoba.

Ce scandale électoral, dans lequel M. Borden est lui-même directement impliqué, devrait être exposé dans tout son truculent détail.

Ce qu'il faut aussi

Aux Etats-Unis, on recommande à toutes les bonnes volontés de tendre vers la surproduction ; mais, en même temps, on fait la guerre aux accapareurs.

Au Canada, il ne sert de rien de "sur-produire", si l'on continue de tolérer l'entassement illimité dans les entrepôts.

La Combinaison

L'unionisme perd chaque jour des adhérents, et les torys eux-mêmes préchent le retour aux vieux partis.

Bientôt personne ne voudra plus de la combinaison Borden-Rowell-Meighen.

La Session Spéciale

Le gouvernement Borden voudrait bien que l'opposition libérale se désiste pendant la session spéciale.

L'opposition n'entend pas prolonger les discussions ; mais elle profitera de la circonstance pour poser quelques questions essentielles.

Dans les écoles

Il faut que les enfants entrent très-nombreux, dans nos différentes écoles. Que tous les pères reconnaissent ce devoir primordial et qu'ils donnent à leurs enfants le bienfait essentiel de l'instruction.

Elus par acclamation

Les trois nouveaux ministres du gouvernement Gouin ont été élus par acclamation samedi.

Cette nouvelle preuve de confiance du peuple, qui s'ajoute à la victoire de juin dernier, établit à quel point le gouvernement Gouin a su mériter l'approbation de tous.

Les trois nouveaux ministres, MM. David, Galpault et Perrault, apportent au ministère une maturité de talent qui a devancé les années.

Dans leur département respectif, ils sauront combiner l'ardeur de la jeunesse avec la sûreté du jugement et assurer à la province des services précieusement.

Forêts de l'endossement populaire qui se manifeste unanime à leur égard, ils entrent dans la carrière ministérielle sous les plus heureux auspices.

Quant à sir Lomer Gouin lui-même qui a su faire ce choix si heureux, la province a tenu une fois de plus à lui manifester toute son admiration.

Et le peuple

Elu par une loi d'exclusion, le gouvernement d'union a conduit les affaires du pays par décrets et par arrêtés en conseil.

Et quand les Chambres siègent, il leur demande prestement d'en finir le plus tôt possible.

Rien

Le gouvernement Borden a été l'ami et le protecteur des trusts ; il est responsable au premier chef du malaise et du coût effrayé de la vie.

Tandis que dans les autres pays, on combat effectivement l'accaparement des vivres, le gouvernement Borden n'a encore rien trouvé pour soulager les misères du peuple.

Les cors blessent le pied et font que nous éprouvons des tortures à marcher ; cependant on soulève un sac dans l'Anti-Cor d'Holloway est à la portée de tous. 24-1-19

George-Etienne Cartier

Tout Montréal se portera aujourd'hui au dévoilement du monument Cartier et rendra hommage à la mémoire de ce grand Canadien.

Et la pensée du Canada entier, dont il voulut l'Union et le progrès, se joindra à la nôtre en un digne et respectueux tribut d'admiration.

Cartier est de la demi-douzaine des hommes d'Etat qui ont fait notre pays grand et prospère, et dont la politique reste une leçon de tolérance et de sagesse pour tous.

Au cours de sa vie, si féconde en luttes et en discussions, il a pu adopter sur plus d'un point des attitudes vivement combattues, et proposer aux problèmes variés de son époque des solutions qu'à l'heure même où nous écrivons nous n'approuverions pas dans leur totalité.

Mais ce qui reste à sa mort, et dans la gloire de la postérité, c'est l'ensemble de son oeuvre ; non pas une oeuvre de destruction et de division comme celle à laquelle se sont attardés trop de nos politiciens ; mais une oeuvre grande, utile, pratique, de construction nationale, dont nous jouissons encore aujourd'hui.

A cet égard, il est de la lignée des Lafontaine, des Baldwin, des Macdonald, des Laurier. Et tous les Canadiens, libéraux comme conservateurs, honorent et vénèrent sa mémoire.

La part qu'il a prise notamment à l'oeuvre de la Confédération ; ses efforts pour unir les éléments canadiens, pour promouvoir la bonne entente ; sa politique de modération, de conciliation restent à sa gloire et lui assurent la reconnaissance de l'histoire.

Cette politique de bonne entente subit à certaines époques de notre évolution politique des reculs ; elle se heurte à des difficultés qui viennent aviver les préjugés et les conceptions fausses des devoirs respectifs.

Mais elle reste le meilleur espoir de notre développement national ; elle renait plus forte des crises mêmes où on veut l'étouffer ; et c'est en elle qu'il faut croire.

Comme le flambeau grec de la vie, elle a traversé les années recueillie par des mains puissantes et fortes.

Honneur aujourd'hui, en Cartier, au conciliateur, à l'apôtre de l'harmonie entre les races canadiennes !

Sir Robert Borden personnellement responsable

Les organes de M. Borden refusent absolument d'admettre la responsabilité du premier ministre dans la conduite de ses partisans.

Nous n'entendons pas pour notre part rendre M. Borden responsable des écarts isolés d'un petit groupe ou de particuliers.

Mais quand il s'agit d'une campagne organisée, systématique et qui se prolonge depuis plusieurs années, on ne saurait nier que le chef du parti qui la tolère et qui en profite en est responsable au même degré que les artisans qui la mettent en oeuvre.

Dès 1911, c'est à la suite d'une campagne de préjugés organisée par tout le Dominion que M. Borden est monté au pouvoir.

Mais cette campagne a pris une virulence inouïe à la veille de l'élection de 1917, où les libéraux restés fidèles à Laurier étaient dénoncés comme des traitres et des pro-allemands.

Là encore M. Borden était parfaitement conscient de ce qui se faisait, et il n'en tenait qu'à lui de faire taire ses orateurs et ses organes.

Qu'il ait au contraire acquiescé tacitement à cette campagne qui lui a valu de conserver le pouvoir, cela établit sa responsabilité d'une façon inéluctable.

On ne saurait pas davantage l'exonérer de responsabilité dans le cas de la fameuse loi de fraude électorale.

Cette loi concoctée par M. Meighen a été approuvée au conseil des ministres et présentée en Chambre sous l'égide même de M. Borden.

Bien plus, dans sa mise en pratique, nous savons par le fameux télégramme produit à la convention libérale, que M. Borden s'occupait lui-même de la distribution et "du partage" des votes de soldats.

M. Borden est donc au premier chef responsable de la campagne générale et systématique de préjugés qui s'est faite en son nom, pour le bénéfice de son parti, ainsi que des fraudes électorales de la dernière lutte.

Mais comme pour son gouvernement, c'est la responsabilité qui incombe le moins le premier ministre.

De même qu'il gouverne sans consulter la chambre, à l'aide d'arrêtés du Conseil ou de sous-commissions, M. Borden voudrait faire ses élections sans accepter la responsabilité des actes et des fraudes de son parti.

On ne saurait tolérer pareille théorie ; et c'est à lui que nous entendons dorénavant, directement, demander compte des infamies, des manipulations et des calomnies du parti tory-unioniste.

Il ne faut plus tarder

Quelques députés libéraux ont déjà au cours des premiers débats de la session spéciale soulevé la question de la vie chère.

Le gouvernement s'est aussitôt empressé de déclarer que nos représentants n'ont pas été convoqués pour cela, et que c'est une question à ajourner encore.

Le gouvernement en parle à son aise ; car ses ministres sont tous des gens bien portants et dont la bourse est bien garnie. La question de la vie chère à leurs yeux n'a qu'un intérêt : c'est que le haut prix des vivres augmente encore les dividendes qu'ils retirent de leurs capitaux.

Mais pour le peuple c'est autre chose ; et la situation deviendra intolérable si le gouvernement ne se décide à agir. Qu'il ouvre enfin les yeux et qu'il regarde dans les autres pays !

En France et en Italie, il y a eu jusqu'à des émeutes pour forcer les gouvernants à solutionner immédiatement la question.

Aux Etats-Unis, le gouvernement s'est mis à l'oeuvre avec énergie et a forcé les entrepôts à dégorger les produits surabondants qui les encombraient afin de soulager d'autant le marché.

Au Canada, M. Borden ne marche que par attermoiement. Il a formé une commission impuissante et qui n'a pu que faire un rapport lequel n'est suivi d'aucune action.

Les députés libéraux ont raison de sommer le gouvernement d'agir sans plus tarder.

Comme mandataires du peuple ils se doivent de harceler l'inertie du ministère sans aucun répit.

En plus de cela, le sort même de la nation exige que le peuple sente qu'il a au parlement des défenseurs ; et que si les membres du gouvernement ne se soucient pas de ses misères, du moins il le trouve dans les rangs du parti libéral des députés pour réclamer incessamment en faveur de son bien-être, et de ses droits.

Sous les termes

Si M. Borden était chargé de partager lui-même le vote des soldats et d'envoyer à M. Meighen ce qu'il demandait, comment peut-il esquiver maintenant sa responsabilité personnelle ? Le télégramme a beau être "amphibologique", il n'en accuse pas moins M. Borden avec une précision rigoureuse.

Au delà du règne du charbon

La rareté menaçante du charbon de par le monde amène déjà les économistes à discuter ce qui se produirait, si cet élément précieux de notre civilisation venait à disparaître.

L'un d'eux dans le "Temps" pose la question :

"N'est-il pas extraordinaire qu'une simple matière sans rareté véritable, sans grande valeur intrinsèque, comme le charbon, soit devenue ainsi pour notre civilisation d'un prix inestimable ? N'est-il pas étonnant que sa possession soit pour l'organisation même de nos moeurs une question de vie ou de mort ?"

C'est qu'en effet, depuis un siècle ou deux, le charbon est devenu l'âme même de la vie industrielle et économique sous toutes ses formes.

On ne voit trop comment on pourrait, — sans un grand bouleversement, — s'en passer :

"Sans doute, continue notre économiste, sans lui, quoique plus difficilement, nous pourrions encore nous nourrir, aller, venir, nous vêtir et nous chauffer, ne pas rompre le rythme de l'existence elle-même, mais nous serons contraints d'abandonner une certaine forme de civilisation, celle dont nous sommes, à bon droit, le plus fiers justement, celle dont l'absence nous serait horriblement pénible".

Tout ce qui a besoin de charbon pour vivre et pour fonctionner se verrait arrêté par le fait même.

"D'aucuns, conclut-il, prétendent se mieux passer du nécessaire que du luxe. Que diraient-ils si, demain, ils se voyaient soudain privés de leurs calorifères, de leur éclairage au gaz ou à l'électricité, de leurs chemins de fer, de leurs bateaux, puis, peu à peu, de tous les objets manufacturés que produisent les usines ? Ce serait l'écroulement d'un âge entier, l'âge même du charbon."

Ce tableau sombre est, encore, — fort heureusement, — du domaine de l'imagination.

Il est très certain que la récente guerre a fait, dans la provision mondiale du charbon (qui n'est pas inépuisable) une brèche profonde.

Mais les progrès de la science et de la recherche humaine, dans le champ de l'hydraulique ou de l'électricité, tendent déjà à alléger la part de forces que doit fournir le charbon, arriveront sûrement un jour à le remplacer avant que la matière elle-même manque tout-à-fait.

Nous avons foi en l'ingéniosité humaine, comme en la richesse sans cesse renouvelée de la nature, qui recèle encore des forces et des valeurs pour un avenir illimité.

Une question

Le fameux télégramme Meighen parlait de "meretricious belle". Cette épithète plus que cavalière s'adresse-t-elle à M. Borden, ou fait-elle partie de la signature ?

L'Arrière-Pensée

La "Gazette" n'aimerait pas voir se prolonger la session spéciale. Ce n'est pas l'endroit, selon elle, de discuter les questions d'ordre domestique ; on devrait s'y contenter de ratifier au plus tôt le traité, puis ajourner.

Mais, ajoute le confrère, nous aurons bientôt des élections partielles. C'est là que le gouvernement doit déclarer nettement sa politique "sur les questions fiscales et financières." La discussion de ces affaires pourrait avantageusement passer du parlement à la "plateforme" électorale.

Car, dit la "Gazette", dans les temps de malaise la "souplesse de sûreté" c'est encore le vote populaire.

L'article est lourd de signification. L'organe tory ne parle explicitement que d'élections partielles ; mais il ne faudrait qu'un petit trait de plume pour en faire un plaidoyer en faveur d'une élection générale.

Il faut discuter

Il est puéril de prétendre que le parlement ne doit pas discuter le traité et les dispositions de la Ligue des Nations où on lui demande d'entrer.

Le parlement a été convoqué expressément pour cela ; et, sans une discussion sérieuse et substantielle, cette session spéciale ne serait plus qu'une farce.

Dans l'Eloignement

La manifestation que l'on a faite autour du monument Cartier exprimait le sentiment de toute la nation canadienne.

Il est des qualités d'homme d'Etat et de chef qui, dans l'éloignement, brillent du même éclat indépendamment du parti où elles se sont exercées.

A l'oeuvre !

Forêts de l'endossement unanime de l'électorat, nos trois nouveaux ministres à Québec vont se mettre à l'oeuvre dans leurs différents départements.

Instruction publique, colonisation, travaux de la province, — ce sont autant de domaines où peut s'exercer leur initiative.

Tarder encore

Le gouvernement Borden voudrait ajourner encore la question de la vie chère, sous le prétexte que la session spéciale n'a pas été convoquée pour cela.

On voit bien que ce n'est ni lui ni ses ministres qui ont faim.

En mauvaise posture

Sir Robert Borden recevait de "Meretricious belle" Meighen des télégrammes où on lui indiquait le partage à faire des votes des soldats.

Jamais, dans toute notre histoire politique, on n'a vu un premier ministre en aussi mauvaise posture.

S'il le voulait...

Si M. Borden prenait l'habitude de faire ses déclarations ministérielles dans le style du télégramme Meighen, on arriverait peut-être à les déchiffrer.

Car ce télégramme est d'une clarté fulgurante, alors que certains des discours de M. Borden restent bien obscurs.

Deux Méthodes

Les conservateurs de Bruce ouest dans Ontario ont choisi leur candidat à une convention secrète et en ont ensuite avisé les journaux.

Le "Citizen" d'Ottawa blâme cette façon d'agir :

"Les jours de la machine politique sont comptés, dit-il. La grande convention libérale d'Ottawa a eu un effet moral dans tout le pays parce que c'était une réunion largement ouverte et que tous les députés y avaient leur liberté de parole. Ce n'est que par de semblables méthodes que les partis politiques peuvent gagner et retenir la confiance du peuple."

ANDRE MARSIL

(Pour le "Canada")

Le dictionnaire Tanguay, I. 365, V. 525, dit que Marie-Marguerite Lefebvre, née 1650, était fille de Pierre Lefebvre des Trois-Rivières et qu'elle épousa André Martel ou Marsil. A la page 413 tome I, il cite André Marsil sans origine. Il se trompe sur l'origine de la femme.

Par deux recensements je vois que Marsil était né en 1642, 1645 et sa femme en 1650, 1651. Ils se sont mariés aux Trois-Rivières le 16 novembre, 1671, le frère Claude Moireau, récollet, célébrant en présence de Louis Godefroy de Normandie, de Jacques Labadie, commandant de la place, de Quentin Moril et "plusieurs autres".

L'acte écrit par le frère Moireau donne : André Marsille, fils de Guilbert et Péronne Clairboui, ville de St-Omer en Artois. Marie Lefebvre, fille d'Antoine et Hélène Cavet, ville de Soissons en Picardie. Tanguay n'a pas cet acte.

Ailleurs, je trouve mon homme appelé Marsilly et surnommé l'Espagnol. De plus qualifié charpentier de son métier.

L'Artois avait été longtemps aux mains des Espagnols et des familles de cette nation s'y rencontraient encore en bon nombre sous le régime français au temps de la naissance d'André Marsil. Le nom originnaire pouvait tout aussi bien avoir été Marsilly, et en l'aurait francisé en disant Marsil tout court.

Le 16 novembre 1671, à la même messe, se marièrent, aux Trois-Rivières :

René Abraham, du Poitou, avec Jeanne Biondeau, ville de Poitiers, Poitou ;

Jean Arcout, de la Saintonge, avec Elisabeth Pepin, native des Trois-Rivières ;

Jacques Pepin, frère de cette dernière, avec Jeanne Caiet, native de Paris.

Les quatre ménages en question furent les premiers établis à Nicolet.

La famille Marsil avait quatre enfants en 1681. On les trouve cette année à Nicolet et à Laprairie sur des terres cultivées. C'est vers 1677 que ce ménage a quitté Nicolet tout en y conservant sa terre et il a vécu par la suite à Laprairie. Une fille et trois garçons mariés. Nombreuse descendance.

Benjamin SULTE.

COMMERCE BRITANNIQUE

Londres, 8 — Les chiffres publiés pour le mois d'août par le Board of Trade font voir que les importations de la Grande-Bretagne ont augmenté de £38,652,000 et les exportations de £31,251,000. Les principales augmentations des importations sont celles de produits alimentaires, £10,000,000 ; celle de la laine, £5,000,000 et celle du coton £9,000,000.

Les augmentations des exportations portent sur tous les articles manufacturés, principalement les tissus de coton dont le chiffre accuse une avance de £7,000,000 et les tissus de laine qui font voir une plus-value de £8,000,000.

LE CANADA RECEVRA SES INSTRUCTIONS DE GENEVE

C'est ce que déclare l'hon. D. D. McKenzie, à la Chambre, hier, en discutant le traité de paix. — Bon gré mal gré, dit-il, notre pays devra agir suivant les instructions d'un conseil dans lequel il ne sera pas représenté.

S'IL FALLAIT NOUS BATTRE CONTRE L'ANGLETERRE!

(Tribune de la presse.)

Ottawa, 8 — La grande semaine parlementaire, la semaine du Traité de Paix est commencée. Nous avons entendu d'excellents discours, plus particulièrement par les honorables D. D. McKenzie, Dr Béland, Arthur Sifton et Lucien Pacaud. Le chef parlementaire de l'opposition libérale a demandé de ne pas étudier cette question à la lumière des principes ou des opinions de parti, mais dans un véritable esprit canadien, celui qui animait la députation lors de la décision prise de participer à la guerre. Il exprime l'opinion que notre pays ne jouit pas encore des privilèges d'une nation, en autant qu'il est défini dans la grande chartre du Canada, l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Il cite également la loi internationale à l'appui de son opinion.

M. Arthur Sifton croit au contraire que nous sommes bien une nation et que nous sommes aptes à faire partie d'une société des nations. A l'appui de sa déclaration, il donne lecture d'une expression d'opinion portant la signature de personnages de l'importance de Clémenceau, Lloyd George et Wilson. Il dit également qu'il n'est pas besoin d'une consultation populaire pour changer notre statut, pas du moins dans le cas d'un changement pour le mieux. Il maintient que le refus de ratifier le traité de paix tel que représenté par le premier ministre occasionne un renversement du cabinet car il est battu sur une motion qu'il a présentée.

L'honorable Dr Béland a prononcé un excellent discours, rempli de vues larges et de conceptions profondes sur cette grave question qu'il considère le plus grand événement de l'histoire du monde. Il émaille ses considérations de souvenirs personnels de son long séjour à Berlin qui donnent à sa parole une valeur tout particulière. Il a été témoin des activités allemandes; il a été victime de la violation de la parole donnée; il a vécu pendant de longues années la vie imposée, mesurée par l'esprit allemand, sous le militarisme prussien.

Il est en faveur de la ratification du traité de Paix, sans réserve, en autant qu'il est besoin d'une telle formalité par le Parlement du Canada, du côté de l'opposition. MM. Lucien Pacaud et Pius Michaud ont prononcé d'excellents discours. Le premier a fait un discours très littéraire; il a dit que le traité n'était pas si parfait qu'il ne contenait pas des omissions. Il parla plus particulièrement de la question irlandaise qui aurait dû être réglée, dit-il, de manière à donner justice à la nation irlandaise. Demain nous entendrons d'autres discours d'une grande importance. M. Ernest Lapointe a demandé l'ajournement de la séance. Il est très probable que M. Rowell prendra aussi la parole.

LA SEANCE

Le ministre de la Justice a présenté à la Chambre un bill dans le but de défendre à la Police fédérale et la Gendarmerie à Cheval de l'Ouest de faire partie des Unions. Le bill a pour effet de maintenir en vigueur un arrêté ministériel, passé par le gouverneur en Conseil, à cet effet en vertu de la Loi des Mesures de Guerre. Le bill a été lu la première fois.

M. Sinclair, député de Guysborough-Antigonish, s'est levé sur une question de privilège, au commencement de la séance, pour relever certaines affirmations faites par le Dr Edwards au sujet des profits de la Carmichael Shipping Co., qui aurait fait, avant la guerre des profits de 35 millions et qui pendant la guerre a fait des profits de 350 et 380.

M. Sinclair déclare que ces paroles sont absolument sans fondement. Cette compagnie n'avait qu'un seul navire qui a été réquisitionné par l'Amirauté au commencement de la guerre pour transporter des marchandises à Salonique.

Ce vaisseau a été torpillé à son sixième voyage et se trouve présentement au fond de la mer Méditerranée. Il ne peut donc pas être question de profits excessifs, car les chiffres donnés sont ceux de l'Amirauté britannique.

L'HON. D. D. MCKENZIE

Le débat sur la ratification du traité de paix a été commencé par un discours du chef parlementaire de l'opposition, l'honorable D. D. McKenzie. Des ses premières paroles, il s'est attaché à montrer l'importance de la question. Les hommes qui l'ont préparé y ont donné le meilleur de leur savoir. Ils l'ont travaillé depuis le mois de janvier au mois de juin.

La Chambre doit donc apporter à la discussion de cette pièce le meilleur de son jugement et de ses talents si elle veut disposer comme il convient de cette importante question.

Il exprime l'opinion que la Chambre n'a pas eu suffisamment de temps pour s'assimiler ce volume. Il fait observer que la guerre marque une époque dans l'histoire du Canada et du monde. Tous les Canadiens ont raison d'être fiers de la part tout-à-fait brillante prise par nos troupes outre mer.

Il dit qu'il y a deux partis en Chambre, mais il ne peut être question de divisions politiques au cours d'un débat de cette nature. Les libéraux n'ont pas l'intention de faire de la politique avec ce débat. Telle ne pouvait pas être l'intention du premier ministre qui a invité que toute opposition au traité et le refus de le ratifier, signifiaient une défaite pour le parti unioniste.

Le gouvernement n'a rien eu à dire dans la déclaration de la guerre et ne doit pas en être responsable pour le trouble survenu. Si les plénipotentiaires ont aidé à la négociation du traité de paix, il ne nous est pas possible de dire que le travail accompli est le résultat des efforts du gouvernement canadien; qu'il soit bon ou mauvais, ceci ne veut pas dire que le gouvernement doit quitter le pouvoir s'il n'est pas ratifié.

Il est vrai, dit encore M. McKenzie que le premier ministre a paru désireux d'en faire une affaire de parti, dans son opinion, le débat devant se faire complètement au-dessus des divisions politiques.

M. McKenzie dit qu'il était important de savoir quel était à l'heure actuelle le statut du Canada et s'il n'était pas affecté, pour le moment et dans l'avenir, par le traité de paix.

Il y a des hommes d'état canadiens qui se sont déclarés satisfaits de la position actuelle du Canada et ne désiraient pas que nous prenions une part active aux guerres extérieures. La guerre du Sud-Afrique est la première à laquelle le Canada ait pris part, en dehors de ses frontières. La guerre qui vient de se terminer est la deuxième.

Dans chaque occasion, le Canada a agi de sa propre initiative et en toute liberté.

Une des premières questions à se poser, en abordant l'étude du traité de paix est de savoir s'il change rien notre statut actuel. Devons-nous nous lier à prendre part à l'avenir aux affaires extérieures? Il semble, dit-il, en réponse à cette question, que c'est l'intention de ceux qui ont signé le traité de nous engager pour l'avenir, de sorte que nous n'agissons plus de notre propre initiative, mais en conformité avec les termes de ce document, qui sera interprété par un conseil siégeant à Genève et où le Canada n'aura pas de représentant.

En ce qui concerne la participation à la guerre, dans l'avenir, le Canada recevra ses instructions de ce Conseil de Genève et devra marcher bon gré mal gré.

M. McKenzie dit qu'il n'était pas d'opinion que le Canada signe comme une nation, parce qu'il n'est pas une nation dans le vrai sens du mot. Quelle que soit l'ambition du Canada, il est encore partie de l'Empire Britannique. Il semble qu'il est préférable que le Canada garde sa position actuelle dans l'Empire Britannique, que de signer individuellement comme une nation séparée.

Il cita la loi internationale et certaines articles de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord pour prouver que le Canada est encore une colonie de la Grande-Bretagne et déclara, en plus, que toute législation passée par le Parlement canadien pouvait toujours être renversée dans les deux ans, par le veto du Roi en Conseil.

Si nous voulons prendre part aux affaires internationales, prendre le nom de NATION, faire un traité par nous-mêmes, le Parlement et le gouvernement canadien assument la responsabilité. Nous ne sommes pas en position de faire la guerre et la paix et par conséquent, nous ne pouvons pas être membres d'une Société de Nations.

L'article 8 du traité de paix, traitant de la diminution des armements exige une armée permanente, une marine et une force aérienne. Ceci, déclare encore M. McKenzie, est contraire aux désirs du peuple canadien. Le Canada est prêt à donner de l'aide à la Mère-Patrie, mais nous ne sommes pas d'opinion que nous devrions nous laisser entraîner dans les guerres avec les autres pays.

A tout événement, dit M. McKenzie, ce traité a déjà été ratifié, et je ne vois pas en quoi il serait utile d'y ajouter la ratification du gouvernement canadien.

Le chef de l'opposition citant une parole du premier ministre, Lloyd George, aux Communes anglaises, le 3 juillet, déclarant que le traité de paix n'avait pas besoin d'être ratifié. A l'exception de quelques points, Sa Majesté le Roi ratifiera le traité.

M. W. F. MacLean demanda "s'il n'était pas vrai que le premier ministre, Lloyd George avait demandé de ratifier le traité de paix?" M. McKenzie répondit qu'il ne le croyait pas. Le premier ministre a promis à Sa Majesté que le traité serait ratifié. Quoi qu'il en soit, dit-il, l'action du Canada ne changera en rien le traité. Tout ce que cela peut faire, c'est

de chatouiller certains honorables députés et leur donner une certaine sensation d'importance.

En autant que nous pouvons savoir, ce n'est pas le parlement canadien qui a nommé des plénipotentiaires à la Conférence de la Paix, mais le Roi.

M. Doherty: "Les plénipotentiaires canadiens furent nommés par arrêté en conseil du Cabinet, autorisant leur choix." Parlant de la Société des Nations, M. McKenzie dit qu'il était incroyable que le Canada puisse un jour se trouver dans la position de prendre les armes contre la Mère-Patrie. Si le Canada se lie par la Société des Nations et que l'Angleterre déclare un jour la guerre sans l'autorisation de la Société des Nations, nous nous trouverons alors forcés de lui faire la guerre.

Si le Canada est prêt à accepter de prendre part à la Société des Nations comme nation, il doit être prêt à jouer le rôle d'une nation tel que requis par la Société.

M. McKenzie dit que nous ne devrions considérer la discussion du traité en dehors des convictions politiques. Nous devrions conserver la même dispositions lors de la participation à la guerre.

L'HON. M. ARTHUR SIFTON Il appartenait à M. Arthur Sifton de prendre la parole après M. McKenzie. M. Sifton devient un homme important.

Il a commencé par déclarer qu'il différait d'opinion avec le chef de l'Opposition sur certains points constitutionnels. Il dit qu'il n'a pas encore entendu dire que le traité ait été ratifié par le Parlement anglais. Sir Robert Gordon a promis que le traité serait soumis au Parlement avant sa ratification.

Il dit que le Roi ratifiera le traité pour le Canada, si le Parlement l'approuve. Il y a des gens qui croient qu'il ne doit y avoir de changement à la constitution canadienne, avant que le peuple ait été consulté. Il croit que cela devrait arriver dans le cas d'un changement pour le pire, mais pas pour le mieux.

C'est certainement quelque chose de nouveau que le traité soit soumis à la ratification du Parlement, mais, il est préférable d'en agir ainsi que de le ratifier par arrêté ministériel, ce qui serait constitutionnel également.

On se demande ce qui arriverait, si le traité n'était pas ratifié. Le premier ministre a répondu que le gouvernement démissionnerait, et c'est bien très naturel, car, il serait battu sur une motion qu'il aurait présentée.

Le Canada n'est pas entré dans la guerre actuelle pour des fins personnelles ou pour acquérir des avantages particuliers, mais parce que la cause était bonne. Le Canada s'est mis à la discussion de la paix et à la préparation des termes du traité dans le même esprit.

Comme nous avons pris part à la guerre, il semble que nous devons avoir notre mot à dire dans les conseils de la paix. Les représentants des grandes puissances ont fait la grande partie du travail, mais, les délégués canadiens ont été appelés à jouer un grand rôle. Les ministres britanniques ont souvent été empêchés de prendre une part active aux délibérations et les délégués canadiens ont été appelés à rendre de grands services à leur pays.

M. Devlin: "Quelle grande puissance, plus particulièrement s'est objecté à ce que nous ayons voix aux conseils?" "Toutes les cinq" répond M. Sifton.

"Est-il nécessaire que les noms en soient tenus secrets?" demanda encore M. Devlin.

"Je ne crois pas répondit M. Sifton mais, donner des noms, créerait peut-être du malaise. Cette réponse provoqua un bon rire de la part des libéraux, et M. Devlin finit l'incident en disant "Eh bien, adieu la paix".

Il répondit à l'argument de M. McKenzie, que le Canada n'avait pas le droit de prendre part à la Société des Nations en donnant lecture d'une lettre signée par Clémenceau, Lloyd-George et M. Wilson qui soutiennent l'opinion contraire.

En ce qui concerne les conséquences d'un refus de notre part de ratifier le traité de paix, il dit que cela ouvrirait toute une discussion à savoir si nous sommes en guerre avec l'Allemagne. Or, dit-il, il n'est pas de notre intérêt, ni de celui de l'Empire Britannique de soulever de telles discussions.

L'HON. DR BELAND

Le Dr Béland prit ensuite la parole et déclara des ses premières paroles qu'il considérait le traité de paix comme un des documents les plus importants de l'histoire du monde.

Il dit combien il avait éprouvé de satisfaction à la lecture de ce traité, après avoir été le témoin oculaire et dans bien des occasions une victime du militarisme prussien pendant quatre ans. C'est une preuve que les Alliés ont terminé ce conflit par une victoire éclatante et que si les termes du traité paraissaient sévères, ils venaient besoin de l'être afin de couvrir les ambitions allemandes.

En ce qui concerne le Canada, le traité ouvre des perspectives nouvelles et peut avoir des conséquences lointaines de sorte que les députés devraient laisser en arrière leurs opinions politiques pour envisager une question de cette importance.

Le député de Beauce étudia certains aspects de la diplomatie allemande au cours de la guerre, ainsi qu'il en avait été témoin, y compris la violation des promesses et de la neutralité. Il exprima l'opinion que le traité devrait être approuvé, sans ré-

IL CONSEILLE AU GOUVERNEMENT AUTRICHIEN D'ACCEPTER DE FORCE

Le Dr Renner dit que l'Autriche ne peut pas ne pas accepter le traité, si elle veut suivre la politique la plus sage. — Il n'y aura pas de débats à l'assemblée nationale.

(Câble de la Presse Associée)

Vienne, 8 — Le Dr Karl Renner, chef de la délégation autrichienne, a précipité la considération de l'attitude que doit prendre l'Assemblée Nationale au sujet du traité de paix, quand il est arrivé ici de St-Germain, en disant qu'il avait l'intention de retourner en France, dimanche.

Le Dr Renner a expliqué aux membres du cabinet certaines clauses de traité que le sommaire télégraphique n'avait pas données clairement.

Il a dit aussi à ses collègues que la paix offerte par l'Entente, quoique sévère, était ce que l'on pouvait attendre de mieux dans ces circonstances. Il demanda l'acceptation immédiate des conditions de paix comme étant la politique la plus sage à suivre, en disant qu'il remettait tous ses espoirs dans les commissions de réparations pour la modification de certaines clauses du traité, plus tard.

En définitive, il fut décidé qu'il n'y aurait ni débat ni discours à l'assemblée de demain de l'assemblée nationale, mais que le gouvernement soumettra une proposition pour l'acceptation du traité, déclarant qu'il doit agir ainsi de force.

Une dépêche de Vienne de samedi annonçait que l'Assemblée nationale de l'Autriche, par un vote de 97 à 23, avait décidé de signer le traité de paix tout en protestant contre la violation de l'autonomie constitutionnelle de l'Autriche.

serve, par ce parlement en autant qu'il était nécessaire d'avoir notre approbation.

Etudiant la question à savoir ce qui adviendrait d'un refus de notre parlement de ratifier le traité, il dit qu'il ne voyait aucune conséquence rationnelle ou internationale, au cas où nous nous abstenions, pas plus que si les Indes s'abstenaient. Il émet cependant l'opinion que le Canada paraissait assumer de lourdes responsabilités internationales, sans qu'il y ait de changement réel à son statut international. Il exprima l'opinion que la Fédération Impériale serait pour nous un pas en arrière plutôt qu'un pas en avant.

Parlant des droits de la Société des Nations, il dit en somme, supposons que le Conseil de la Société ordonne au Canada d'envoyer 500 hommes de troupes aux Antipodes pour prendre part à une guerre quelconque, le mécontentement serait si grand que cela provoquerait peut-être une révolution. Comme on peut le voir, une telle action ne consoliderait pas l'Empire Britannique, mais en provoquerait la désagrégation. Il ne voit pas comment le Canada sera représenté au Conseil de cette Société.

Supposons un autre cas, celui d'une difficulté entre l'Angleterre et l'Italie, et que le Conseil se prononce en faveur de cette dernière nation, quel serait notre position? L'honorable Dr Béland parlait de la représentation du Canada au Conseil de la Société des Nations, quand M. Sifton dit que la Grande-Bretagne proposait que le Canada ait voix par-tout.

Le député de la Beauce dit en finissant, qu'il espérait que le traité polonais serait ratifié, appuyant sur les clauses, dans ce traité qui garantissent aux minorités en Pologne les droits à leur religion et à leur langue.

Le général Griesbach a parlé ensuite. Il a suggéré de ne pas oublier les atrocités allemandes, les méthodes allemandes en étudiant le traité de paix.

La Société des Nations est une partie intégrale du traité de paix, dit-il, sans elle, il devient un chiffon de papier.

M. P. MICHAUD

M. Pius Michaud, député de Madawaska est le premier orateur de la soirée. Il déclare ne pas bien voir l'importance qu'il y a pour nous de ratifier le traité de paix. En posant cet acte, dit-il, nous assumons des obligations très lourdes et il est bon pour nous de ne pas nous hasarder à la légère dans une aventure qui pourrait nous entraîner à l'avenir dans les guerres futures, en dehors de notre pays.

La Couronne britannique a déjà rempli des formalités. Cela devrait nous suffire.

Il est d'opinion que nous devrions avoir un rapport du ministère des Finances afin de savoir dans quel état nous sommes financièrement. Il importe que nous mettions ordre à nos affaires avant de nous engager dans une affaire qui demandera d'autres hommes, beaucoup d'argent, qui fera des veuves et des orphelins et demande de nous d'énormes sacrifices.

"Que la mère-patrie ait confiance en nous, s'écrie M. Michaud, nous sommes une jeune peuple, plein de ressources et d'espérances, prêt à l'aider à l'avenir comme par le passé."

Il émet l'opinion que nous devrions considérer les intérêts du Canada d'abord et ceux des Alliés ensuite.

M. MOWATT

M. H. M. Mowatt, député de Park-dal-Toronto, dit que ceux qui s'opposent à la ratification du traité de paix sont ou bien des pessimistes et impérialistes ou des "standoffists". Quant à la société des Nations, il dit que ce n'est pas une chose bien nouvelle, excepté par certains aspects. Il y a déjà eu des traités de ce genre entre nations.

M. LUCIEN PACAUD

Monsieur Lucien Pacaud, député de Mégantic, dit que le traité de paix était un remodelage du monde et que cette question était digne de plus d'attention qu'il serait possible de lui en donner dans le court espace de temps accordé à la présente discussion.

Monsieur F. G. Stacey a émis l'o-

TOUT LE MONDE DORMAIT QUAND LA POLICE VISITA LE NOVICIAT

A l'enquête tenue au sujet du raid de la police militaire au noviciat de Guelph, il est déclaré par un témoin que l'hon. Doherty demanda au général Ashton d'interrompre toutes les recherches.

Ottawa, 8. — Deux faits saillants ressortent de l'enquête qui se tient actuellement à Ottawa sur le raid fait par le capitaine McAulay au noviciat de Guelph, au temps de la conscription. On a appris, par le témoignage du général Ashton, adjudant général, que le capitaine McAulay avait reçu ordre d'agir avec tact et avec précaution, et, par le témoignage des novices qui se trouvaient à Guelph, dans le temps, que lors de l'irruption du contingent de la police militaire, le noviciat était plongé dans la noirceur, les membres de la communauté étant couchés.

TEMOIGNAGE DU GENERAL ASHTON

Le major-général E. C. Ashton fut interrogé pendant toute l'avant-midi.

Il a déclaré qu'il était attaché au ministère de la Milice depuis le mois de janvier 1918 et, qu'avant cette date, il était en service actif.

Questionné par M. Ferguson sur le raid du noviciat de Guelph, A. M. Newcombe, le témoin répondit qu'il était avisé que le ministre de la Justice était l'aviseur légal dûment constitué du ministère de la Milice. C'est le général Ashton a répondu que lors de la conversation qu'il eut au téléphone avec l'hon. Doherty, ministre de la Justice, celui-ci — il ne pouvait en douter — était très exaspéré. Le juge Doherty demanda au général d'interrompre toutes les démarches.

Répondant au juge Middleton, le général Ashton a dit que lorsque M. Doherty lui parla, ce n'était pas en sa qualité de père de l'un des jeunes du noviciat, mais comme ministre de la Justice. Téléphonant donc au général, il lui dit qu'il venait justement de recevoir un message téléphonique de Guelph lui annonçant qu'un officier du ministère de la Milice venait de visiter le noviciat de Guelph qu'il avait fait garder par un cordon de police militaire et avait arrêté trois des novices de St-Stanislas, en n'ayant pas l'autorité voulue pour le faire.

On lui a dit que le capitaine MacAulay avait forcé l'entrée de la maison, malgré le refus d'ouvrir. Le ministre de la Justice lui a aussi dit que le capitaine MacAulay n'avait pas l'autorité voulue. Le témoin avait des instructions écrites par le capitaine MacAulay. Le ministre de la Justice avertit le général que le capitaine MacAulay avait tenté de faire des recherches.

Le général a aussi dit que le ministère de la Milice n'avait pas essayé de savoir si les jeunes gens du noviciat de Guelph avaient des certificats, quand il émit des instructions pour faire des perquisitions.

M. Ferguson — Je suis informé que plusieurs mois avant la visite du capitaine MacAulay des efforts avaient été faits pour avoir des renseignements sur les jeunes gens de l'institution de Guelph?

Le général Ashton — Je n'ai absolument pas entendu parler de tels efforts. A M. Newcombe, le témoin répond que, d'après son dossier, il croyait que quelque tentative avait été faite.

Répondant à sir Sam Hughes, le général a dit que pendant la mise en vigueur de la loi du Service Militaire, il reçut fréquemment des conseils quant au fonctionnement de la loi, de la part du ministère de la Justice. Il les avait appliqués en plusieurs circonstances.

Le ministre de la Justice qui lui annonça que trois hommes avaient été retirés du noviciat de Guelph et mis sous arrest.

LE SERGENT WILSON

Le sergent Wilson de la Police Fédérale, contre-interrogé par M. Geoffron, a dit que c'était son opinion que les membres de la communauté étaient au lit quand le détachement militaire arriva sur les lieux et que les novices n'avaient pas eu le temps de se préparer pour faire croire qu'ils avaient été réveillés en sursaut. Le sergent Wilson qui commandait le cordon de la police était lui-même en devoir sur un des côtés de la maison. A ce poste, il pouvait voir l'arrière et l'un des côtés du noviciat. Il entendit quelqu'un crier "des hommes se sauvent" et il vit aussitôt après deux hommes en robe de chambre et en pantoufles se diriger en courant de son côté. Il les suivit; les fuyards se réfugièrent dans la cave; alors il ferma les portes de la suite, était sûr qu'ils ne pourraient s'échapper. Il ne se rappelle pas avoir rapporté l'incident à son officier supérieur, mais il déclara qu'une fois rentre dans la maison, les membres de la communauté ayant été rassemblés pour être interrogés, le nombre des personnes présentes correspondait exactement à celui qu'on lui avait dit comme formant toute la communauté. Il n'attacha donc pas d'importance au fait qu'il avait vu deux hommes dehors.

Quand il reçut la première instruction de s'informer du nombre des novices de l'institution, on lui conseilla d'interroger les gens du voisinage et de prendre tous les renseignements qu'il pourrait.

Plus tard, avec le capitaine MacAulay, le capitaine Menard et une douzaine d'autres, il visita l'institution. Ils étaient quatorze en tout. Les instructions que lui et ses hommes reçurent du capitaine MacAulay furent de ne point se faire voir. Il raconta alors la visite au noviciat et l'incident des deux fuyards.

HARRY DAVIDSON

Harry Davidson, qui se trouvait avec le sergent Wilson, fit le même récit. Il vit deux hommes sortir de la maison. Comme il les interpella, ils s'enfuirent vers "la serre" qui se trouvait à une centaine de pieds de là. Il ne peut pas assurer s'ils cherchaient ou non à s'enfuir, car il était passé onze heures et les gens du noviciat devaient dormir depuis longtemps, car l'obscurité la plus complète régnait dans la maison. On rapporta plus tard dans la nuit au capitaine Macaulay que deux hommes s'étaient enfuis.

UN TRES GENTIL GARÇON

Le sergent Wilson, lors de son témoignage, avait dit qu'on lui avait confié la garde d'un jeune homme du noviciat qu'on lui avait dit être le fils du ministre de la Justice. A ce moment l'audience se mit à rire. Le jeune homme, dit le sergent Wilson, demanda la permission de téléphoner—qu'on lui accorda—et il demanda aussi d'aller à sa chambre pour aller chercher quelque chose.

—Pensez-vous que c'était un revolver qu'il allait chercher? demanda M. Geoffron.

—Non, répondit le témoin.

—Ne paraissait-il pas être un de ces jeunes gens qui se servent des armes à feu pour opposer de la résistance ou qui étaient effrayés de votre visite imprévue?

—Il n'avait pas peur, répondit le sergent Wilson; mais il paraissait être un très gentil garçon.

un tûcheron en cette bleu, au ton grasseyant, désarmé de la veille, qui disait à son compagnon: "Moi, mon vieux, je me lève le matin à la première, je prends la Ceinture, je m'enfile le tour de Paris et je me rince l'oeil en regardant l'herbe et les arbres. Du vert, voilà, ça donne du cœur à l'ouvrage." Voilà le guerrier pastoral. Il est peintre plus que poète. Dans les récits qu'il fait de ses campagnes, on rencontre toujours un boqueteau décapité, un champ qui fait pitié, tous deux vus d'un oeil juste. Artiste, il aime à récolter des simples dans les bois, mais, tout ému qu'il soit, par un rayon filtré de ses yeux, un refrain jailli de ses lèvres suffisent à condamner les vains lyrismes et à dénoncer l'hypercentric.

Et pour le reste Sauvage, mon ami, n'oublie pas que les enfants qui tirent le plus volontiers la barbe de leur grand-père sont toujours ceux qui l'aiment du plus tendre amour.

Robert Brussel.

VENTE D'OBLIGATIONS

Toronto, 8. — D'après les statistiques publiées par le "Monetary Times", la vente des obligations s'est élevée, en août, à \$6,571,124, comparativement à \$21,942,108 en juillet. C'est le montant mensuel le moins élevé que l'on ait enregistré cette année.

Il n'y a eu que deux gouvernements provinciaux qui aient mis des obligations sur le marché, soit celui de l'Ontario pour une somme de \$3,000,000, presque entièrement absorbées par des compagnies américaines, et celui du Manitoba dont les obligations furent souscrites par des particuliers.

Vous étiez vigoureuses et vous êtes maintenant faibles, sans activité, abattues, découragées. Prenez des Pilules Rouges et vous

FAIBLESSE ET MAUVAISE DIGESTION
Je souffrais depuis plusieurs mois de mauvaise digestion qui était la cause de douleurs d'estomac et de côté. Je devins très faible; le mal de tête m'incommodait souvent et j'avais des étourdissements. Mon médecin me conseilla de prendre des Pilules Rouges. Les premières boîtes me procurèrent un bon appétit d'abord, puis une meilleure digestion; mes maux d'estomac disparaissaient et mes forces s'accroissaient. Au bout de quelques semaines, j'étais parfaitement rétablie.—Mme A. Desroches, 92, rue Lavigne, Québec.

DOULEURS DE DOS, MAUX DE TÊTE, FAIBLESSE
Je faisais difficilement mon ouvrage parce que les forces m'avaient abandonnée; ma digestion se faisait bien mal et je ne mangeais presque plus. Après mes repas, j'avais des douleurs de dos et des lourdeurs de tête. Dès que je travaillais un peu plus que d'habitude je me sentais abattue et j'étais courbaturée. J'ai un jour résolu de prendre des Pilules Rouges, mais il m'en a fallu plusieurs boîtes avant de constater du mieux. Sans me décourager toutefois, j'ai continué de les employer et ma constance fut payée par ma guérison. De chétive et faible que j'étais, je suis devenue grasse et vigoureuse.—Mme Rolland Gervais, Batisan, P. Q.

RELEVAILLES DIFFICILES
Une récente maternité m'avait laissée dans une si grande faiblesse que mes amies me conseillèrent les Pilules Rouges comme le remède le plus propre à hâter mon rétablissement. Je n'en avais pris que quelques boîtes que déjà mes forces recommencèrent à revenir et peu de temps après j'étais guérie tout à fait.—Mme Etienne Campagna, 461, rue Rimmon, Manchester ouest, N.-H.

AFFAIBLISSEMENT PROLONGÉ APRES GRAVE MALADIE

Je contractai une pleurésie, je fus six mois malade et dus subir plusieurs ponctions. Cependant, je ne fus jamais très bien après cette maladie. Toujours j'étais faible, je ne dormais pas, je manquais d'appétit; j'avais des indigestions fréquentes, des douleurs d'estomac, des maux de tête épouvantables et des maux de reins. Des personnes qui avaient elles-mêmes employé des Pilules Rouges me les recommandèrent si bien que j'eus une certaine confiance. Je m'en achetai donc et après en avoir pris pendant quelque temps je me trouvais mieux. En continuant de me traiter mon estomac se rétablit et mes douleurs cessèrent. Je suis assez forte aujourd'hui pour vaquer à mon ouvrage de maison. Lorsque ma santé ne va pas bien, vite je prends de ces pilules qui me remettent toujours.—Mlle Bélla Hébert, 5, North Mohawk, Cohoes, N.-Y.

FAIBLESSE GÉNÉRALE
Depuis janvier dernier que j'emploie les Pilules Rouges, elles m'ont remise de la faiblesse générale et de la nervosité dont j'étais atteinte depuis l'automne dernier et qui étaient dues à la grippe espagnole que j'avais eue. Je me propose de me servir de ce remède de temps en temps pour me tenir bien portante.—Mlle Alice Daly, 363 Pond, Woonsocket, R.-I.

gagnerez votre entrain d'autrefois



Mme THEODORE ROCHETTE, 253, rue Franklin, Saint-Malo, Québec.

Je me sentais si fatiguée depuis quelques mois que je ne faisais mon ouvrage que bien misérablement. Ma digestion m'incommodait et, malgré le peu de nourriture que je prenais, j'avais des douleurs d'estomac et de dos, des maux de tête. Il fallait donc me traiter, et j'ai eu recours aux Pilules Rouges qui m'avaient maintes fois été recommandées. Dès les premières boîtes je me sentis plus forte, plus courageuse et, comme mes obligations étaient nombreuses, j'étais heureuse d'un tel changement. Je me trouvais bientôt en très bonne santé.—Mme Théodore Rochette, 253, rue Franklin, Saint-Malo, Québec.



Mme GEORGIANA CAMIRE, 213, 3ième Avenue, Woonsocket, R.-I.

Je dois aux Pilules Rouges ma bonne santé. Je souffrais de dérangement interne contracté à de durs travaux que je faisais dans les moulins depuis ma jeunesse et au peu de soin reçu. J'étais devenue d'une faiblesse extrême; durant deux mois j'ai été obligée de rester au lit tant je souffrais et tant j'étais faible. Les personnes qui me voient maintenant sont étonnées que je me sois si bien rétablie, car tout le monde désespérait de mon cas.—Mme Georgiana Camire, 213, 3ième avenue, Woonsocket, R.-I.

DOULEURS INTERNES
Avant de prendre des Pilules Rouges je me faisais traiter par un médecin pour la faiblesse et des douleurs internes que je ne pouvais plus supporter. Il me fallait nécessairement une opération, disait mon médecin, mais je n'ai pas voulu y consentir et les Pilules Rouges que j'ai employées m'ont fait tant de bien que mes craintes de l'opération se sont dissipées. J'ai acquis beaucoup de forces; je me porte bien maintenant et j'ai confiance que l'opération m'est pour toujours évitée.—Mme A. Collin, 441, rue Drolet, Montréal.

CHETIVE ET MAIGRE
Il y a dix ans que je connais les Pilules Rouges, remède sans égal et qui m'a guéri de grande faiblesse, de maux de tête et m'a donné de l'embonpoint. Le travail et des maternités fréquentes m'avaient rendue chétive et pâle et il me fallait songer à me traiter pour éviter l'épuisement complet, car souvent je me sentais si abattue que j'étais obligée de me coucher. J'ai employé les Pilules Rouges qui ont immédiatement amélioré mon état, puis m'ont rétablie.—Mme Jérémie Chaput, 516, Clinton, Woonsocket, R.-I.

SURMENAGE
Le travail que j'avais à faire avant mon mariage et les multiples obligations que j'avais à remplir étaient au-dessus de mes forces. Je fus un jour obligée à un repos absolu tant ma faiblesse était grande. J'avais des vertiges, des maux de tête, des douleurs dans le dos et les côtés. Je me mis à prendre des Pilules Rouges et je fus bientôt soulagée. Une dizaine de boîtes m'ont grandement fortifiée et ont dissipé toutes mes douleurs. Depuis deux ans que je suis mariée, j'emploie quelquefois encore les Pilules Rouges qui m'aident toujours beaucoup.—Mlle Desneiges Drouin, 128, rue Delorimier, Montréal.

RETOUR D'ÂGE
Depuis deux ans le retour de l'âge s'annonçait. J'avais de fréquents maux de tête, des étourdissements; ma digestion allait mal et mon estomac était tellement rempli de gaz que j'avais peine à respirer. J'étais nerveuse; la faiblesse me gagnait et j'étais devenue maigre et pâle. Aucun des remèdes jusque là employés ne m'avaient soulagée. J'ai pris des Pilules Rouges qui m'ont immédiatement fortifiée, m'ont guérie et remise en aussi bonne santé que jamais.—Madame Mathilde Chénier, Vaudreuil, P. Q.

CONSULTATIONS GRATUITES au No 274, rue St-Denis, Montréal, tous les jours, excepté les dimanches, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, durant la saison d'été. Les femmes malades, qui ne peuvent venir voir notre médecin, sont invitées à lui écrire.

Les Pilules Rouges sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées, COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE limitée, 274, rue St-Denis, Montréal.

L'EMPIRE TOUT ENTIER S'EST UNI, SAMEDI POUR GLORIFIER CARTIER

(Suite de la 5ème page)

discours créa une profonde impression parmi les auditeurs.

L'HON. M. DOHERTY
L'hon. M. Doherty lui succéda. Le ministre de la Justice dans le gouvernement fédéral dit que le premier ministre Borden aurait voulu assister lui-même à cette cérémonie du dévouement, mais qu'il en est malheureusement empêché. Le gouvernement fédéral ne pouvait cependant pas ne pas prendre part à un événement aussi important que le développement du monument dédié à la grandeur de ce patriote dont on honore la mémoire. C'est pourquoi je suis ici, dit M. Doherty.

Le ministre de la Justice déclare qu'il lui est inutile de faire l'éloge du Grand Canadien. Ses actes parlent pour lui et ce monument est le plus bel éloge qu'on pouvait lui faire. A Londres, il y a une vieille cathédrale sur le mur de laquelle on peut voir le nom de l'architecte qui en est l'auteur. Ici point n'était besoin de monument pour rappeler Cartier; on n'avait qu'à jeter les yeux autour de soi, dans tout le Dominion, pour y lire son nom sur tout ce qui existait. Il y a d'abord notre chère vieille province qui a vu naître; il y a la province d'Ontario avec qui il a fait un pacte indissoluble qui a fait de la prospérité du Canada et de ses autres provinces qui sont subéquemment entrées dans la Confédération pour former ce qui est aujourd'hui la grande nation canadienne.

La vie de Cartier est analogue à ce qu'il préchait. Il était sincère dans tout ce qu'il disait et lui-même mettait en pratique les conseils de justice et de tolérance qu'il enseignait à ses compatriotes. Il est un leçon pour ceux qui vivent, c'est un exemple à imiter par tous et, comme de ceux qui habitent ce vaste Dominion, M. Doherty termine son magnifique discours en disant que le Canada devait de grands remerciements à Cartier pour ce qu'il avait accompli durant sa trop courte vie. Il a donné au Canada cette grande province de Québec. Sans elle le Canada ne serait pas complet. Sans son peuple, la "Puissance du Canada" ne serait pas ce que Cartier l'a faite. Nous devons remercier Québec de nous avoir donné Cartier; nous devons remercier Cartier de nous avoir donné Québec.

PRESENTATION DU PREMIER MINISTRE
Le président présenta ensuite le premier ministre de la province en ces termes:

J'ai le plaisir de vous présenter le premier Ministre de cette Province, l'hon. Sir Lomer Gouin, et de le remercier au nom du Centenaire Cartier pour l'appui qu'il a donné à notre entreprise. Nous lui devons beaucoup depuis le commencement de ce mouvement. Quand nous l'avons approché la première fois pour lui demander son concours, sa réponse a été spontanée et généreuse. Non seulement la province de Québec a contribué avec libéralité, mais le Premier Ministre nous a donné l'appui ministériel, et si en ce jour nous célébrons un grand succès de nos efforts, nous le devons beaucoup à sa coopération cordiale et spontanée.

souvenirs: Cartier et MacDonald. L'œuvre exécutée avec succès au Canada par Lafontaine et Cartier fut ensuite imitée dans les autres colonies et c'est ainsi que nous, Canadiens-français, avons acquis le droit, grâce à nos deux illustres compatriotes, de nous sentir de moins en moins étrangers dans cet Empire qui porte la trace de leur génie et de leurs efforts.

SIR LOMER GOUIN
Monsieur le président, Je vous dois des remerciements, ainsi qu'aux organisateurs de cette fête, pour l'amabilité que vous avez eue de m'inviter à venir exprimer publiquement l'admiration que j'éprouve pour l'illustre homme d'Etat dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire.

Dans tous les grands travaux publics qui ont été exécutés de 1850 à 1872, dans toutes les principales mesures qui ont été adoptées pendant la même époque, partout on est sûr de retrouver Cartier. Rien ne s'est fait où l'on ne sente sa volonté. L'abolition de la tenure seigneuriale, la réforme de nos lois sur l'enseignement, la codification de nos lois civiles, la construction du Grand-Tronc, voilà autant de questions qui lui ont fourni l'occasion de donner la mesure de son talent. Mais une question plus importante encore devait mettre ses qualités à l'épreuve. C'est la Confédération qui, d'après le témoignage même de MacDonald et de Tupper, fut impossible sans lui, et qu'il devait bientôt couronner par l'annexion des territoires de l'Ouest.

En érigent ce monument à la gloire de Cartier, c'est un hommage bien mérité que nous rendons à notre illustre compatriote, mais c'est aussi un enseignement que notre génération donne à celles qui devront lui succéder dans le pays.

Ce monument leur rappellera la part très large et très brillante que Cartier a prise dans l'établissement des destinées du Canada. Il leur rappellera également que la Confédération est une œuvre à laquelle notre race a intelligemment collaboré et qu'il est du devoir des Canadiens de demain, comme il est du devoir des Canadiens d'aujourd'hui, de défendre, de protéger et d'aimer.

MGR GAUTHIER
M. le Président, Je comprends qu'il eût été difficile, dans une pareille circonstance et au pied de ce monument qu'une parole ne fut pas dite par un représentant autorisé de l'Eglise à laquelle Cartier se faisait gloire d'appartenir. Cette parole, Mgr l'archevêque se réservait de la prononcer. Il se faisait une joie d'associer aux hommages que tout un pays vient rendre au plus grand de nos hommes d'Etat, et d'envelopper dans le même sentiment de sympathie

le père et celle qui porte la gloire de son nom et à laquelle l'Unité une amitié déjant ancienne. Des devoirs auxquels un évêque ne saurait se soustraire le retiennent loin de nous, et c'est en son nom que j'apporte l'hommage de l'Eglise au grand homme qui fut son fils par la foi.

J'aurais hésité, si j'en eus été prié, à parler de Cartier dans une lumière autre que celle-là, bien que j'estime que les services rendus par lui sont d'une telle importance et en nombre tel qu'ils ne peuvent laisser indifférent aucun citoyen de ce pays. Mais je me sens à l'aise parce que je reste dans le rôle qui est le mien, en le louant d'avoir été le catholique croyant et pratiquant qu'il a été.

Et je vous avouerai que ce n'est pas sans fierté que je le vois entouré des hommages et de la reconnaissance de notre pays tout entier, et il ne m'est pas du tout indifférent que l'homme dont on loue les desseins grandioses, les conceptions hardies, le cerveau puissant, les œuvres dont le pays n'éprouvera pas de sitôt la fécondité, qu'un tel homme, dit-je, ait été catholique. Son exemple démontre une fois de plus s'il en était besoin, que la pratique de la foi catholique n'a jamais été une gêne pour un esprit puissant qui pense juste.

Il y a pourtant des services d'un autre ordre qui nous attachent à lui. Ces services rendus à l'Eglise, Cartier fut un jour amené à les énumérer, et l'on ne saurait contester qu'à cet égard son œuvre soit considérable. Il aurait à se rendre le témoignage, "que l'on ne saurait citer un seul cas où il ait été en défaut." Me sera-il permis de faire un choix dans cette œuvre, et de rendre un hommage particulier à tout ce qu'il a fait pour maintenir et fortifier dans le Bas Canada la puissance de la paroisse. Ce n'est pas d'hier que tous ceux qui nous observent font remonter à notre organisation paroissiale le mérite de nous avoir conservé notre caractère et nos mœurs, et d'avoir été le premier théâtre où nos pères aient appris à défendre leurs droits. Seulement il convient de faire honneur à Cartier d'avoir entouré notre existence paroissiale de ces garanties légales qui, dans l'ensemble du monde catholique, donnent à notre organisation religieuse une physionomie unique.

Comment oublierai-je que cet homme de bien, de ses discours où il y a tant d'amour de l'Eglise s'exprimait chez lui sur une foi sincère. Il n'a jamais fait mystère de ses croyances. Dans sa longue série de ses discours où il y a tant d'idées que de sentiments, où l'imagination vient trop rarement parler de ses grâces la structure des faits sur laquelle s'appuie sa puissance logique, il y a parfois une pointe de sentiment qui se fait jour. En 1866, dans un débat où il est question du "désétablissement de l'Eglise d'Irlande", il jette à la Chambre cette déclaration:

"Je prie la Chambre de m'excuser si je parle ainsi. Ce sont là des sujets que je n'aime pas à aborder et qu'il est désagréable de traiter sans nécessité dans une société mixte; mais je suis catholique, et jamais cette Chambre, ni aucune autre Chambre, ni aucun pouvoir sur la terre, ne me feront renoncer à ma foi. Mes convictions religieuses sont inébranlables et plusieurs me sauront gré de les avoir défendues."

LES ATROCITES COMMISES PAR LES COMMUNISTES EN BULGARIE

Les troupes roumaines à Budapest, découvrent dans les caves du parlement, 270 cadavres, victimes de la barbarie de Szamuely et, probablement, avec l'approbation de Bela Kun.

(Câble de la Presse Associée)
Berne, 7 — L'agence roumaine de Berne rapporte que les troupes de la Roumanie, après leur entrée dans Budapest, ont découvert 270 cadavres sous les édifices parlementaires. Ce sont les corps de victimes de communistes.
Parmi les étalages de bouteilles de champagne, on a trouvé soixante autres cadavres et, dans un monastère catholique, les corps de quatre-vingts prêtres, emprisonnés dans la cave et qui étaient morts de faim.
Le pire exemple de la cruauté et de la brutalité des communistes est cette scène d'un prêtre célèbre de Magyar du nom de Hoch, doué d'une grande éloquence, qui fut trouvé crucifié devant la façade de son église.
Tous ces crimes furent commis d'après les ordres écrits de Tibor Szamuely, un des chefs des communistes et membre de l'ancien triumvirat de Budapest et, probablement, avec le consentement de Bela Kun, l'ancien dictateur communiste.
Une dépêche de Londres, du 24 septembre, rapportant un message de Bâle à l'Exchange Telegraph, disait que des centaines de cadavres qui avaient été enfouis à Budapest avaient été découverts par les troupes roumaines, pendant qu'ils occupaient la ville.

de pouvoir considérer Cartier comme celui qui, après Duvernay, jeta les bases de son organisation, pour ses débuts, et lui imprimant une orientation dont elle ne s'est jamais écartée.
Je n'ai pas à vous raconter, Messieurs, à quel moment tragique de notre histoire prit naissance notre société nationale. C'était, comme vous le savez, au temps où "le Cabinet britannique gouvernait ses colonies sans consulter leurs besoins, leurs aspirations, et se montrait surtout insensible à l'égard de notre race."
Pour que nos protestations eussent quelque chance d'être écoutées, il fallait que dans les hautes sphères on comprit qu'un éternel refus de remédier aux maux dont souffrait toute une population organisée pour la défense de ses droits, pourrait avoir les plus graves conséquences pour la domination britannique en Amérique. Le succès était donc dans l'union des énergies combattives et l'unité du commandement. C'était dans le but de réaliser ce programme qu'un groupe de compatriotes se réunissait dans les jardins de M. McDonald, le 24 juin, 1835, pour y célébrer la fête de Saint-Jean-Baptiste, le patron du Canada Français, et y jeter les bases de la société qui prit le nom de notre patron.

Le Canada d'abord! C'est une importance que de dire que Cartier aimait son pays d'un amour entier et exclusif. Tout entier à l'heure heureuse qui passait dans le radieux paysage où s'élevait le manoir familial, il s'élevait d'une tendresse infinie pour cette terre dont il se sentait le vigoureux rejeton, comme l'étable du sol où plongent ses racines. Ce profond amour, éclairé par l'étude, vivifié par le désir de servir, ennobli par la souffrance et le dévouement, devait être le phare de toute sa vie, sa raison d'être et d'agir, sa force dans la lutte et sa certitude en des destinées dont il était peut-être seul parfois à présager les grandeurs. Ses paroles sont là pour le proclamer.

Mais l'attachement de Cartier à sa race ne le rendait pas injuste à l'égard des autres races que la Providence a groupées sur ce coin d'Amérique. Il avait fait, en posant les bases de la Confédération, ce rêve magnifique que nous nous devons d'établir "un équilibre qui devait protéger les faibles contre les forts."
Nous tenons, et nous tiendrons jusqu'à la mort au libre usage de nos lois, de notre langue et de notre religion, et il n'y a que les aveugles pour ne pas voir qu'en agissant ainsi nous rendons plus forts les liens qui nous unissent à la couronne britannique.
LES HON. GALIPEAULT ET PERREAULT ELUS PAR ACCLAMATION
(Dépêche spéciale)
Québec, 7. — Tel que prévu, l'honorable Antonin Galipeault, ministre des Travaux publics, et l'honorable J. E. Perrault, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, ont été élus par acclamation, samedi.
L'hon. M. Galipeault fut élu par acclamation, samedi.
L'hon. M. Galipeault fut élu dans Bellechasse et l'hon. M. Perrault, dans Arthabaska.
L'hon. M. Athanase David a été acclamé dans Terrebonne.
NAVIRE COULE PAR UNE MINE
(Câble de la Presse Associée)
Helsingfors, 7. — Le destroyer britannique I-29 a frappé une mine russe mercredi. Le capitaine, un autre officier et quatre-vingt-dix hommes d'équipage échappèrent au naufrage; mais on craint que huit officiers et soixante matelots aient été noyés.

L'EMPIRE TOUT ENTIER S'EST UNI SAMEDI POUR GLORIFIER CARTIER

Des messages de toutes les colonies de l'Empire sont parvenus à Montréal et des représentants de partout, sur le continent, de France, de Belgique, d'Italie, des Etats-Unis, etc., sont venus faire l'éloge de ce grand Canadien.

LE DEVOILEMENT EST FAIT PAR SA MAJESTE

Il a fallu trente-deux secondes au courant électrique pour franchir l'Atlantique et venir faire tomber le voile. — Magnifique panégyrique de l'hon. Thomas Chapais et discours de sir Lomer Gouin, Mgr Gauthier, M. Doherty et autres. — Malencontreuse pluie.

Le monument de Cartier est dévoilé. La statue du grand patriote est maintenant visible à tous ceux qui passent devant le magnifique monument, témoignage de reconnaissance de tout un peuple.

Le dévoilement a été le couronnement d'une oeuvre grandiose, entreprise il y a plus de sept années par un groupe de citoyens reconnaissants, à la tête desquels se trouve M. E. W. Villeneuve, président du comité du Centenaire.

Le programme fut suivi à la lettre. Dès deux heures trente, les invités arrivèrent et furent reçus par le président du comité, M. Villeneuve, la réception de Son Excellence le Gouverneur Général et la Duchesse de Devonshire ont lieu quelques instants après aux sons de "Dieu Sauve le Roi".

Le programme fut suivi à la lettre. Dès deux heures trente, les invités arrivèrent et furent reçus par le président du comité, M. Villeneuve, la réception de Son Excellence le Gouverneur Général et la Duchesse de Devonshire ont lieu quelques instants après aux sons de "Dieu Sauve le Roi".

LE TELEGRAMME DU ROI

"En dévoilant le monument Cartier, cérémonie que grâce à la merveille de l'électricité je puis accomplir à une distance de plus de trois mille milles, je suis heureux de me joindre avec le peuple du Canada dans la commémoration du centenaire de leur plus illustre compatriote, dont le nom sera toujours étroitement associé avec la conciliation, le progrès et la prospérité du Dominion."

"A Sa Majesté le Roi George V.

"Château de Balmoral, Ecosse." "Vos sujets du Canada, assemblés en l'honneur du centenaire de sir Georges-Etienne Cartier désirent présenter à Votre Majesté leurs sincères remerciements pour avoir bien voulu dévoiler le monument et leur gratitude pour le message de Votre Majesté. Ils vous prient d'accepter l'assurance de leur profond attachement et de leur profonde loyauté."

"DEVONSHIRE."

Une fois le drapeau tombé, les invités firent l'inspection du monument. M. Villeneuve accompagnait le duc de Devonshire au cours de cette visite, les autres invités suivaient. Revenus au point de départ, les personnes présentes se rendirent à l'arsenal de l'avenue Esplanade. En route, Son Excellence exprima à Mlle Hortense Cartier, l'appréciation ressentie à la vue du monument.

Sous la tente principale se trouvaient les personnages les plus distingués formant couronne autour du représentant du Roi. Sir Lomer Gouin, en premier lieu, aux côtés de Mgr Gauthier et de Mgr Forbes; puis M. C. J. Doherty, représentant le gouvernement fédéral. On remarquait ensuite: M. George W. Hill, sculpteur du monument, accompagné de sa femme et de ses deux filles; M. John Boyd, historien de Cartier; M. A. E. Donovan, député de Brockville, représentant le gouvernement d'Ontario; M. G. J. Rutherford, représentant le gouvernement du Manitoba; M. Thomas Chapais; M. James L. Rodgers, consul général américain, représentant le gouvernement des Etats-Unis; M. Samuel Insull, délégué de l'Association de l'Empire britannique de l'Ontario; M. J. V. Desautels, M. V. Garand, M. F. A. Meredith, M. L. P. Crépeau, M. Frédéric Hague, du Colonial Institute; M. J. A. Masse et nombre d'autres.

La famille Cartier était largement représentée: outre la fille du grand disparu, héros de la fête, les parents suivants, neveux et arrière-neveux prirent part à la cérémonie: M. Jacques Cartier, neveu et Mme Joseph Desrosiers, nièce de Cartier, et au nombre de ses arrière-neveux et petits-neveux, M. et Mme G. E. Cartier, M. le Dr Com. Cartier, de l'Aaronovitch, le Dr Henri Cartier, de Mont-Laurier; M. Jacques-Antoine Cartier, M. Camille Giroux, M. Louis Mignault, de Sherbrooke; M. N. Cartier, de Providence, R. I.; M. Alphonse Lamy, M. le Dr Paul Cartier, de Sainte-Madeleine; M. L. J. Cartier, de St-Antoine; M. Armand et Joseph-Louis Cartier, M. J. R. Richard, notaire, de St-Jovite; M. et Mme A. Desjardis, Mme Germaine Chalifour, Mlle Berthe Cartier et Mlle Eugénie Cartier.

Sous une autre tente, la duchesse de Devonshire a reçu les hommages du comité féminin du centenaire, composé de Mesdames E. W. Villeneuve, J. G. H. Bergeron, J. V. Desautels, L. P. Crépeau, Mlle Power O'Brien. Et parmi les dames invitées on remarquait Mme C. J. Doherty, lady Williams, Mrs. Taylor, Mme la comtesse Renouf, Miles Barry, Mlle Walsh, Mlle Sexton, Mme Sherrin, Mme Monet Duckett, Mlle Winifred Duckett et nombre d'autres.

Le gouverneur a passé en revue la garde militaire, et après les salutations d'usage il s'est approché du monument. C'est alors que le message du roi est venu confirmer l'œuvre de son représentant. L'enthousiasme a gagné la foule qui a acclamé les invités et une partie du monument, malgré la pluie qui tombait à torrents.

L'hon. Thomas Chapais

Au mois de novembre 1837, le "Canadien" de Québec, dont notre illustre Étienne Parent était alors le rédacteur, annonçait la mort d'un jeune patriote, victime des troubles qui désolaient notre province; et il publiait à cette occasion les lignes suivantes: "C'était un jeune homme doué au plus haut point des qualités du cœur et de l'esprit et devant lequel s'ouvrait une brillante carrière."

Celui dont on annonçait ainsi la fin tragique n'était âgé que de vingt-trois ans. Et la promesse de ses débuts dans la vie active justifiait le funèbre éloge dont le journaliste défendeur de nos droits décorait sa tombe. Quelle n'est pas à la fois la joie du vaillant et le deuil de sa patrie, à cette heure de tristesse et de désolation, on lui eût dit: "Rassurez-vous, le jeune concitoyen dont vous pleurez la mort prématurée n'a point péri dans le lugubre drame qui a plongé dans le deuil tant de foyers canadiens. Il vit, et ses jours sont préservés pour l'accomplissement d'une oeuvre qui achèvera la nation de nos infortunes nationales. Proscrit, et errant aujourd'hui loin des siens, il sera demain l'un des champions intrépides de nos revendications victorieuses, et l'avenir saluera en lui le restaurateur de l'autonomie canadienne."

Messieurs, cette prédiction, si on l'eût faite à Étienne Parent au mois de novembre 1837, lui eût sans doute paru bien aventureuse. Et cependant l'œuvre étonnante dont elle fut formée l'audacieux espoir, nous en sommes à cette heure à la définitive et glorieuse constatation. Oui, le jeune concitoyen dont le "Canadien" annonçait la mort, au lendemain du combat de Saint-Denis, a survécu aux péripéties du champ de bataille et aux misères de l'exil. Comportant la légèreté d'un événement, et s'armant pour d'autres luttes, il s'est signalé au premier rang de la phalange illustre qui a conquis nos libertés politiques, en se servant de la constitution même promulguée pour les détruire. Il a secondé les efforts de LaFontaine et de Baldwin, et donné son puissant concours à Morin et à Taché. Puis, appelé à son tour au commandement par la confiance de ses compatriotes, il a discipliné nos esprits pour leur faire rendre une action plus efficace et plus continue. Et, se servant hardiment de cette force populaire comme d'un levier de progrès, il a réalisé pour notre province, pour le Canada tout entier, une oeuvre administrative, économique, et législative, dont les proportions nous étonnent. Il a été un réformateur éclairé, en même temps qu'un défenseur courageux de nos meilleures traditions sociales. Et enfin il a fondé un régime qui contenait en germe la grandeur future de la nation canadienne.

Telle est l'oeuvre, tel est l'homme dont nous voulons aujourd'hui rendre la gloire. Le jeune proscrit de 1837 est devenu SIR GEORGES-ETIENNE CARTIER, l'un des fondateurs de la Confédération. — primus inter pares — le patriote et l'homme d'Etat devant qui s'inclinent en ce moment dans un commun hommage et une acclamation unanime les Canadiens de toutes les opinions, de toutes les croyances, et de toutes les races. J'ai dit l'homme d'Etat et patriote. Lorsqu'on étudie l'histoire de Cartier, c'est bien son double aspect que nous apparaît son énergie et son attachement physiologique. Il fut de l'homme d'Etat les facultés puissantes. Il fut de la patrie les généreuses ardeurs. En sa personne se fondent et s'unissent ces deux caractères qui ne se rencontrent pas et ne s'équilibrent

L'HON. ATHANASE DAVID EST ACCLAME DANS TERREBONNE

Le nouveau secrétaire de la province réélu sans opposition. — Assemblée à St-Jérôme. — Eloquent discours du nouveau ministre. — Autres discours par l'hon. L. O. David, MM. J. E. Prévost, Amédée Monet, I. Vautrin, Dr Ernest Poulin et Thibaud Rinfret.

(Spécial au "Canada")

St-Jérôme, 7. — L'honorable M. L. Athanase David a été élu par acclamation, hier, député de Terrebonne.

Assistés après la proclamation, les électeurs se portèrent en nombre au lieu où se tint l'assemblée.

M. François-Xavier Cloutier, préfet du comté de Terrebonne, président.

Au nom des électeurs de St-Jérôme, M. J. A. Legault, maire de la ville a présenté au nouveau ministre une adresse très élogieuse.

M. Thibaud Rinfret, C.R., a prononcé ensuite un discours d'une tenue oratoire et d'une élévation de pensée bien au-dessus de ce que l'on est accoutumé d'entendre dans les réunions politiques.

M. Rinfret parle surtout de l'instruction. Il retrace les progrès que nous avons accomplis depuis quelques années et il évoque éloquentement le souvenir de l'attitude nationale que nous avons su prendre en 1917 lors de la conscription.

M. Rinfret termine en citant les paroles de G. E. Cartier: Cramponnez-vous à la terre et avant tout soyez Canadiens.

L'HON. L. O. DAVID

L'honorable sénateur David est ensuite invité à prendre la parole.

Il remercie les électeurs de Terrebonne d'avoir donné à son fils l'occasion de devenir membre du gouvernement Gouin.

M. David parle ensuite de la politique fédérale. Il dit qu'il n'y a rien de plus honorable que de servir son pays.

M. J. E. PREVOST

M. Jules-Edouard Prévost, député de Terrebonne au parlement fédéral, parle ensuite et fait l'éloge de l'honorable M. David.

Parlant ensuite de la politique fédérale, il blâme sévèrement le gouvernement unioniste d'avoir essayé de désunir dans le pays et d'avoir essayé d'annuler les élections en se présentant au peuple sous une fausse étiquette.

L'HONORABLE M. DAVID

Voici en substance le discours du secrétaire de la Province:

Vous me permettrez bien d'accorder ma première pensée à la jeune fille qui au début de cette assemblée m'offrit une gerbe de fleurs. J'ai vu l'image de la jeunesse sur son visage et l'image de vos souhaits dans les roses qu'elle m'offrait.

Je vous remercie, M. le président d'avoir voulu acquiescer à ma demande et agréer cette assemblée.

Je remercie le président de l'Association libérale du comté de Terrebonne de tout ce qu'il a fait pour moi depuis trois ans.

Je remercie aussi MM. Rinfret et Poulin de l'appui qu'ils lui ont apporté. Puis il salue le dévoilement modestes et éclairés de celui qui dans les mauvais jours semait les idées libérales dans le comté de Terrebonne et y faisait germer une moisson que lui-même recueille aujourd'hui: le notaire Petit.

L'HON. MACKENZIE KING CANDIDAT DANS LE COMTE DE PRINCE

Summerside, I.P.E., 4. — A la convention libérale qui eut lieu, aujourd'hui, l'hon. Mackenzie King a été choisi à l'unanimité comme candidat à l'élection partielle du comté de Prince. Sa nomination a été proposée par le Dr John F. McNeill, de Summerside, et secondée par F. J. Boute, de Tignish, et appuyée par MM. A. F. McLean, Benjamin Gallant et A. C. Saunders, les trois candidats locaux, qui se sont tous départis de leurs prétentions. Le nom de M. King fut le seul soumis au choix de la convention.

M. J. H. Bell, premier ministre provincial, a accepté la nomination au nom de M. King.

LA NOUVELLE ASSOCIATION LIBERALE DANS L'ONTARIO

Elle vient d'être formée sous la présidence honoraire de l'hon. Mackenzie King. — Quels seront ses pouvoirs.

Toronto, 3. — Le nouveau comité exécutif du parti libéral de l'Ontario, qui dirigera à l'avenir les efforts du parti libéral de la province, a été formé à une assemblée qui veut d'avoir lieu dans cette ville à laquelle étaient présents des délégués des six associations de districts qui embrassent tous les comtés de l'Ontario. Ce comité, en plus de ses autres devoirs, entreprendra la tâche de l'Association de Réforme de l'Ontario qui a, pendant quinze ans, conduit l'organisation des élections provinciales et autres. La fusion de ces deux associations est le résultat d'une entente réciproque.

Les membres exécutifs de la nouvelle association libérale sont les suivants: Président honoraire, Hon. W. L. Mackenzie King; vice-président honoraire, H. S. Dewar, C.R., M.P.P., chef du parti libéral de l'Ontario; président, A. C. Hardy, Brockville; 1er vice-président, Thomas McMillan, Seaforth; 2e vice-président, W. H. Wright, Owen Sound; secrétaire, W. Adams, Toronto, pendant les cinq dernières années secrétaire général de la Reform Association; trésorier, A. J. Young, North Bay.

Le nouveau comité exécutif sera le corps gouvernant du parti libéral dans la province; mais il travaillera aussi de concert avec les six associations de districts et avec les associations de comtés et de municipalités. L'association de district aura pouvoir autonome dans sa circonscription, mais le nouveau comité exécutif sera la chambre des compensations pour les six autres. Sa formation a été décidée par les chefs libéraux qui assistaient à la dernière grande convention libérale du Dominion à Ottawa.

BEAU SUCCES DE L'EXPOSITION REGIONALE DE DRUMMONDVILLE

Pas moins de dix mille personnes visitent la première exposition agricole du comté de Drummond. — Résultat très satisfaisant.

Drummondville, 3. — La Chambre de Commerce du Comté de Drummond, avait pris cette année l'initiative de tenir à Drummondville une exposition agricole régionale. Elle a eu lieu le premier septembre et a remporté le plus magnifique succès sous tous les rapports.

Tous les visiteurs sont partis absolument satisfaits, et surpris du magnifique résultat de cette première exposition, organisée comme entreprise individuelle, sans subsides du gouvernement. Inutile d'ajouter que les organisateurs et les cultivateurs du comté comptent bien que le gouvernement ne se fera pas prier pour organiser à Drummondville une société d'agriculture régulière avec les subsides ordinaires ce qui permettrait de faire mieux encore les années prochaines.

Les organisateurs sont bien décidés en effet de continuer chaque année la tenue de cette exposition, et de tenir dès l'année prochaine cette exposition pendant deux ou trois jours. Le comité de direction se composait de MM. J. A. Chevalier, président de la Chambre de Commerce, et James W. Kins, cultivateur, comme présidents conjoints; J. M. Laurent Turcotte, secrétaire; J. C. Duchesne, trésorier, et comme membres directeurs le président de chaque comté paroissial organisé dans les diverses localités qui nous environnent. Tous ces messieurs et ceux qui les ont si bien secondés dans les divers comités, méritent des félicitations sincères pour leur belle initiative et pour le succès qu'ils ont remporté.

Une température idéale a favorisé la tenue de cette exposition et c'est devant une assistance d'environ 10,000 personnes qu'elle a été officiellement ouverte par les présidents conjoints, MM. J. A. Chevalier, négociant en gros, et James Watkins, cultivateur de Drummondville, avec MM. Ovide Brouillard, député à Québec, Hector Laferté, député à Otterbein, et J. O. Montplaisir, maire de la ville.

De vastes tentes avaient été aménagées et décorées avec goût pour recevoir les exhibits. Les prévisions les plus optimistes ont été dépassées. Tout compris, plus de cent années les expositions comme celles de Sherbrooke et des Trois-Rivières, admettent que la nôtre dépassait même ces deux dernières dans certaines sections, notamment dans celle des travaux féminins de fantaisie, travaux domestiques, légumes et produits de la ferme.

Un programme superbe avait été préparé, et a été exécuté au complet à la satisfaction entière de l'immense foule. Notons entre autres détails du programme, une belle revue de militaires en uniformes, parades d'automobiles décorées, très belles courses de chevaux, pièces pyrotechniques et une foule d'autres amusements et attractions.

M. Irénée Vautrin et Amédée Monet, députés, ont aussi pris la parole. Après l'assemblée un dîner intime réunissait à l'Hôtel Patenaude quelques amis du nouveau ministre.

Des discours ont été prononcés par MM. David, Prévost, J. A. Legault, Vautrin, Monet, Parent, Lauzon et Villeneuve. Le 25 septembre prochain un grand banquet sera offert à l'honorable M. David, à Saint-Jérôme.

UN CONSISTOIRE CET AUTOMNE

Rome 7. — Sa Sainteté, Benoît XV, a décidé de tenir un consistoire au mois de novembre ou décembre, lors duquel de nouveaux cardinaux seront créés.

LE COMMISSAIRE DU PORT DE NEW-YORK

Washington, 7. — Frederic C. Howe, commissaire d'immigration au port de New-York a annoncé hier, qu'il avait envoyé sa démission au président Wilson.